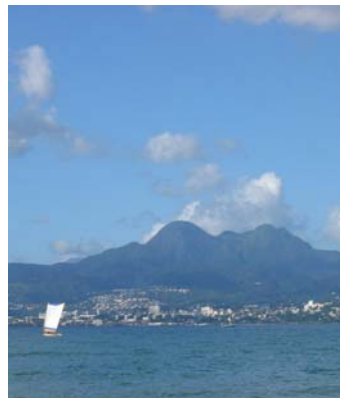


# CONTRAT DE LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE RAPPORT 2009

Avancement du Programme d'actions  
et proposition de programmation 2010



*Rapport rédigé par Hélène MBOLIDI-BARON  
Animatrice du Contrat de la Baie de Fort-de-France  
avec la collaboration du Bureau du Comité de baie*

*A l'attention du Comité de baie - Réunion du 10 décembre 2009*



## FICHE DE SYNTHÈSE : LE CONTRAT DE LA BAIE DE FFCE

Le Contrat de la baie de Fort-de-France vise à **maintenir la qualité des eaux et des écosystèmes de la baie, ainsi que des cours d'eau qui s'y déversent**, lorsque cette qualité est satisfaite, **ou à la restaurer le cas échéant**.

Grâce à une démarche volontaire et partenariale, il permet aux différents acteurs de la Baie et de son bassin versant de définir ensemble un programme d'actions sur 5 ans permettant d'atteindre l'objectif ou de s'en rapprocher.

### Aire du Contrat de la baie de Fort-de-France

- la baie de Fort-de-France (70 km<sup>2</sup>), avec un linéaire côtier de 50 km, de Schoelcher au Nord, au Cap Salomon (Rivière-Salée) au Sud, et son bassin versant (345 km<sup>2</sup>)
- une population concernée de 290 000 hab., soit plus de 70 % de la population de l'île
- 16 communes et 3 structures intercommunales (CCNM, CACEM, CAESM).

### Quelques étapes clefs

- ☞ 30 mai 2006 : agrément du dossier de candidature par le Comité de bassin
- ☞ 22 novembre 2006 : création du Comité de baie par arrêté préfectoral (44 membres) ; la CACEM est la structure porteuse du contrat pour le compte du Comité de baie.
- ☞ 19 juin 2009 : agrément du dossier définitif par le Comité de bassin.
- ☞ 15 septembre 2009 : mise en place de la Cellule d'animation.

### Enjeux

Cinq enjeux ont été identifiés sur ce territoire lors de l'élaboration du dossier de candidature agréé par le Comité de bassin en mai 2006 :

- I. Hypersédimentation, envasement de la baie et état des récifs coralliens
- II. Contamination par les micropolluants
- III. Enrichissement trophique
- IV. Contamination bactériologique
- V. Etat chimique et écologique des cours d'eau.

Des objectifs ont été définis pour chacun de ces enjeux et un programme de 64 actions, déclinées en 7 thèmes, a été élaboré.

### Intérêt

L'intérêt de la démarche repose sur l'engagement de tous les acteurs de la baie et du bassin versant. Plutôt que de mener des actions séparées n'intégrant pas systématiquement la protection de la baie, cette démarche concertée permet d'agir de façon cohérente. L'image et l'attractivité de la baie en bénéficieront, et de fait l'ensemble des activités de ce territoire, avec des retombées pour tous.

### Avancement

Le Comité de baie, réuni en décembre 2007, puis en décembre 2008, se réunit pour la 3<sup>ème</sup> fois ce 10 décembre 2009. Il s'agit de suivre l'avancement du dispositif. La cérémonie de signature du contrat est envisagée pour les premiers mois de l'année 2010.



## SOMMAIRE

---

☐	<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
☐	<b>Rappels sur la programmation.....</b>	<b>8</b>
☐	<b>Avancement de la programmation et perspectives par thème d'action .....</b>	<b>10</b>
A.	Assainissement des eaux usées domestiques.....	10
A.1)	<i>Des programmes d'investissement d'envergure.....</i>	<i>10</i>
A.2)	<i>Une programmation à poursuivre en fonction des priorités .....</i>	<i>15</i>
B.	Assainissement des eaux pluviales urbaines.....	15
B.1)	<i>Schéma directeur des eaux pluviales : une ambition complexe à mettre en œuvre .....</i>	<i>15</i>
B.2)	<i>Au préalable : un groupe de travail en vue de recommandations .....</i>	<i>15</i>
C.	Thème C. Pollutions industrielles, artisanales et portuaires.....	16
C.1)	<i>De nombreuses données à valoriser.....</i>	<i>16</i>
C.2)	<i>Un thème à enclencher et à approfondir à partir de 2010 .....</i>	<i>16</i>
D.	Thème D. Pollutions phytosanitaires .....	17
D.1)	<i>Un contexte évolutif en 2009 grâce à une convergence de programmes .....</i>	<i>17</i>
D.2)	<i>Proposition 2010.....</i>	<i>18</i>
E.	Thème E. Erosion / Aménagement de l'espace.....	19
E.1)	<i>Une méthodologie prometteuse pour de futures applications .....</i>	<i>19</i>
E.2)	<i>Un champ à explorer dès 2010 : le génie végétal .....</i>	<i>20</i>
F.	Thème F. Milieux aquatiques .....	21
F.1)	<i>Réflexion et études complémentaires en 2010 .....</i>	<i>21</i>
G.	Thème G. Pilotage et suivi du contrat de baie .....	23
G.1)	<i>Engagement des 2 actions prioritaires pour le pilotage et le suivi du dispositif.....</i>	<i>23</i>
G.2)	<i>Un pilotage et un suivi à intensifier en 2010 .....</i>	<i>24</i>
☐	<b>Synthèse de la Programmation prévisionnelle 2010 .....</b>	<b>27</b>
☐	<b>Action de communication et cérémonie de signature en 2010 .....</b>	<b>29</b>

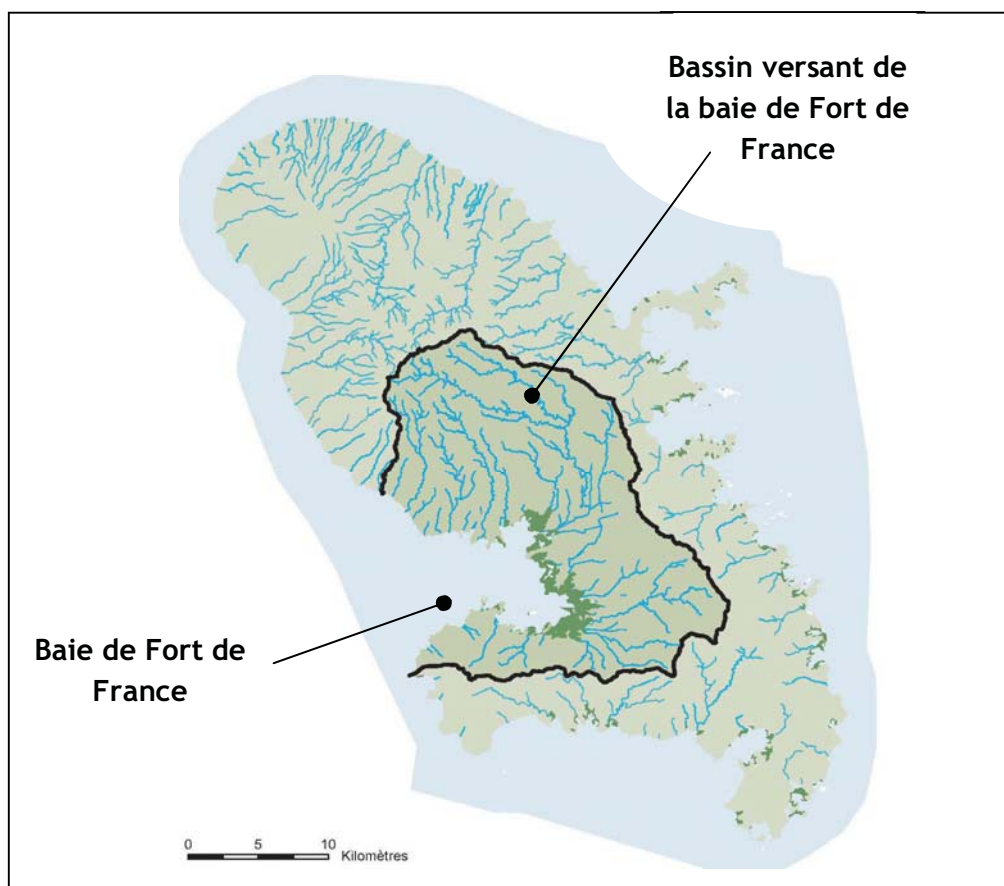
<b>□ Annexes : Fiches Actions relatives à la Programmation 2009-2010 .....</b>	<b>30</b>
B1.1. Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales (pluriannuel).....	31
B1.2 - Groupe de travail sur la gestion des eaux pluviales .....	32
C1.2 - Etude diagnostique préalable aux audits environnementaux des zones d'activités industrielles, artisanales et portuaires.....	33
C1.3 - Audits environnementaux sur les sites d'activités industrielles, artisanales et commerciales .....	34
C1.4 - Audits environnementaux des activités portuaires .....	35
C4.1 – Etude sur la gestion des matériaux de dragage.....	36
D2.1 - Réaliser des diagnostics d'exploitation pesticides .....	37
D3.1 - Plans de désherbage communaux .....	38
E3.2 – Exploration autour du génie végétal (fiche à redéfinir) .....	39
F1.1 - Définition d'une structure porteuse des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau.....	40
F1.6 - Réaliser des diagnostics sur les ouvrages hydrauliques .....	41
F3.1 - Classement de la baie de Génipa en réserve naturelle régionale .....	42
G1.1 - Cellule d'animation et de gestion du contrat de baie.....	43
G2.1. Définition du réseau de suivi à mettre en place dans le cadre du contrat de baie .....	44
G2.2 - Suivi de l'état de santé des peuplements coralliens de la baie de Fort-de-France .....	45
G2.3 - Suivi des paramètres hydrologiques des eaux marines de la baie .....	46
G2.4 - Suivi de la contamination des sédiments et des organismes vivants par les micropolluants .....	47
G2.5 - Suivi hydrobiologique de quelques cours d'eau du bassin versant de la baie de Fort-de-France .....	48
Liste des sigles .....	49
Comité de baie de la baie de Fort-de-France (selon l'Arrêté préfectoral du 22 nov. 2006) .....	50

Tableau de bord, avec l'ensemble des fiches,  
consultable sur le Site Internet  
du Contrat de la baie de Fort-de-France :  
<http://www.baiedefortdefrance.org>

## □ Introduction

Le contrat de la baie de Fort-de-France, comme tous les « contrat de baie »<sup>1</sup>, est un dispositif contractuel issu d'une **démarche volontaire et partenariale**. Il vise à définir un **programme d'actions sur 5 ans visant à assurer le maintien ou la restauration de la qualité des eaux** et des écosystèmes de la baie et de son bassin versant. Pour ce faire, il réunit les différents acteurs de ce territoire au sein d'un Comité de baie (élu, administrations, usagers, organismes socioprofessionnels et institutions), mis en place par un arrêté préfectoral du 22 novembre 2006.

**Figure 1. Aire du contrat de la baie de Fort-de-France**



La Cellule d'animation du Contrat de baie a été mise en place le 15 septembre 2009, avec le recrutement d'une animatrice, Mme Hélène Mbolidi-Baron. Structure porteuse du Contrat de

<sup>1</sup> D'un point de vue législatif et réglementaire, les contrats de baie sont institués par la **circulaire n°91-73 du 13 mai 1991** « relative à l'amélioration de la qualité des eaux littorales et à la participation de l'Etat aux contrats de baie » sur le modèle des contrats de rivières (Circulaire du MATE du 5 février 1981). Cette procédure a été complétée par diverse circulaire, dont la **circulaire n°3 du 30 janvier 2004** relative au rôle de l'Etat.

baie, la CACEM héberge cette cellule au sein de la Direction de l'Environnement, au Service Eau et Assainissement. Cette mise en place a été différée par rapport aux prévisions (début 2009), du fait notamment des événements sociaux qui ont marqué la Martinique en février et mars, conduisant la CACEM à prioriser l'agrément du dossier définitif du Contrat de baie.

Cet agrément du dossier définitif par le Comité de bassin a été obtenu le 19 juin 2009. Il marque l'entrée dans la phase opérationnelle de ce dispositif, après la création du Comité de baie par arrêté préfectoral, le 22 novembre 2006.

Après un rappel du cadre d'action et des priorités retenues pour 2009, nous nous proposons dans le présent rapport de dérouler les 7 thèmes du Contrat de baie, en voyant pour chacun d'eux l'avancement des actions et les perspectives pour 2010. Ces orientations reposent sur le travail préparatoire mené dans le cadre du Bureau du Comité de baie, qui s'est tenu le 24/11/09, a conduit à proposer une programmation pour 2010. Ces formulations du Bureau ont été faites en prenant en compte 4 règles :

- Partir des actions retenues comme prioritaires en 2009, en étudiant leur prolongement logique ;
- Tenir compte des conditions d'antériorité (hiérarchisation technique), c'est-à-dire privilégier toutes les actions qui en conditionnent beaucoup d'autres et qui ne sont pas conditionnées par d'autres (cas des groupes de réflexion) ;
- Prendre en compte les règles de financement ;
- Se concerter avec les différents maîtres d'ouvrages et partenaires quant à la programmation engagée à leur niveau en fonction de leurs priorités.

Ce programme d'action du Contrat de la baie de Fort-de-France s'inscrit en cohérence avec le SDAGE et avec les autres démarches territoriales menées à l'échelle régionale (voir carte suivante), à savoir :

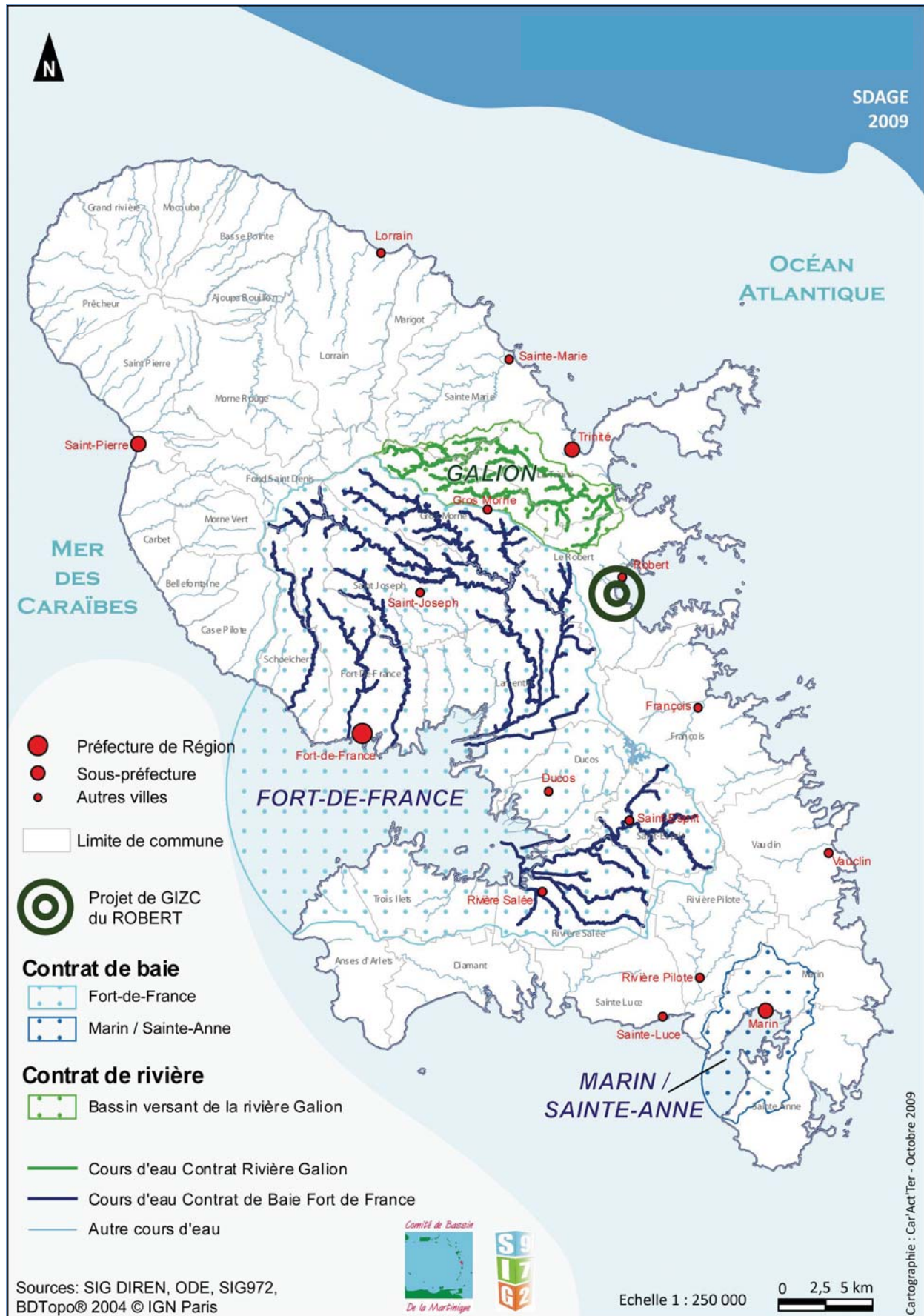
- le Contrat de baie Marin - Sainte-Anne, porté par la CAESM ;
- la GIZC (Gestion intégrée des zones côtières) du Robert ;
- le Contrat de rivière du Galion, porté par la CCNM.

A noter que ce premier rapport annuel du Contrat de la baie de Fort-de-France se veut indicatif. Le temps imparti ne nous aura pas permis d'assurer une mise à plat exhaustive de l'ensemble des actions menées par tous les acteurs du Contrat de baie au cours de cette année 2009.

Cependant, grâce à la collaboration de tous, ces quelques pages permettent de rendre compte de la mise en route résolue de cette démarche territoriale et partenariale, visant à l'amélioration de la qualité des eaux et des écosystèmes de la baie de Fort-de-France et de son bassin versant.



Carte 1. Démarches de territoire menées à l'échelle de la Martinique (SDAGE 2009)



**❑ Rappels sur la programmation**

**Tableau 1. Etapes de l'élaboration du Contrat de baie de Fort-de-France**

Etapes	Structures	Décisions ou avancement	Dates
Réalisation d'un diagnostic environnemental	<u>Comité technique</u> et <u>Comité de pilotage</u>	Coordination du projet. Doc. : <b>Etat des lieux et diagnostic environnemental</b> (Littoralis, mai 2002)	2002
Elaboration & validation du dossier de candidature (projet de programme d'actions)	<u>Comité technique</u> et <u>Comité de pilotage</u> <sup>2</sup>	Coordination du projet. Doc. : <b>Dossier de candidature</b> (Sce-Creocean-Memoris, mai 2006)	2003 - 2005
Examen du <b>dossier de candidature</b> déposé pour l'agrément du Contrat de Baie	<u>Comité de Bassin</u>	<b>Agrément du dossier de candidature</b> (périmètre et enjeux retenus, objectifs prioritaires)	30 mai 2006
Mise en place du Comité de Baie	<u>Comité de Baie</u> (44 membres)	<b>Création officielle du Comité de Baie</b> par arrêté du préfet de la Martinique	22 nov. 2006
Elaboration du projet de Contrat de Baie (débat entre acteurs socio-économiques, vérification de la cohérence / SDAGE) & présentation au Comité de Bassin	<u>Comité de Baie</u>	<b>2 réunions plénières annuelles</b> et réunions techniques par groupes thématiques : affiner le diagnostic, les objectifs et le programme d'actions	2007 - 2008
Examen du <b>dossier définitif</b> de Contrat de Baie (chiffrage, modalités de financement et planification des actions)	<u>Comité de Bassin</u>	<b>Agrément du projet de contrat &amp; obtention du label « Contrat de Baie »</b>	19 juin 2009
Mise en place d'une cellule d'animation	<u>Cellule d'animation</u>	<b>Suivi et évaluation</b> de la réalisation des actions et de leurs impacts sur l'état des milieux.	15 sept. 2009
Suivi de l'avancement du dispositif	<u>Bureau et Comité de baie</u>	<b>Mise en œuvre du programme et préparation de la signature</b>	Fin 2009

<sup>2</sup> - Comité technique composé, outre la Cacem, des organismes suivants : Région, Département, DIREN, Office de l'Eau, CAESM, CCNM et l'UAG (Site Internet du Contrat de Baie) ;  
 - Comité de pilotage intégrant des représentants des collectivités locales, des services de l'Etat, des établissements publics et des usagers (Sce-Creocean, Memoris, 2006).

Rappelons que le programme comporte 64 actions, réparties en 7 thèmes. Le montant total des opérations qui ont été chiffrées ou estimées s'élève à environ **43M€<sup>3</sup>**. Le tableau ci-après resitue, au sein du programme général, les 6 actions identifiées comme prioritaires à lancer dès 2009, selon la décision du Comité de baie, réuni en décembre 2008.

**Tableau 2.**  
**Les 7 thèmes du programme d'action et les priorités retenues pour 2009**

<b>Thème du contrat de baie</b> ☞ et Actions retenues pour 2009	Nbre d'actions et acteurs	Montant prévisionnel (Total € HT ou annuel / action)
<b>A - Assainissement des eaux usées domestiques</b>	<b>19 actions</b>	<b>38 380 000 €</b>
☞ Programme pluriannuel de ODYSSI et du SICSM		
<b>B - Assainissement des eaux pluviales urbaines</b>	<b>3 actions</b>	<b>1 500 000 €</b>
☞ <b>B1.1</b> - Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales	<i>Communes</i>	300 000 €
<b>C - Pollutions industrielles, artisanales et portuaires</b>		<b>175 000 €</b>
☞ <b>C1.2</b> - Etude diagnostique préalable aux audits environnementaux des zones d'activités industrielles, artisanales et portuaires	<i>CACEM, CCIM</i>	20 000 €
<b>D - Pollutions phytosanitaires</b>		<b>876 000 €</b>
☞ Contexte évolutif à l'échelle régionale		
<b>E - Erosion / Aménagement de l'espace rural</b>		<b>205 000 €</b>
☞ Concertation		
<b>F - Milieux aquatiques</b>		<b>575 000 €</b>
☞ <b>F1.1</b> - Définition d'une structure porteuse des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau	<i>DDE</i>	12 000 €
☞ <b>F1.6</b> - Réaliser des diagnostics sur les ouvrages hydrauliques	<i>DIREN, Région</i>	70 000 €
<b>G - Pilotage et suivi du contrat de baie</b>		<b>1 251 000 €</b>
☞ <b>G1.1</b> - Cellule d'animation et de gestion du contrat de baie (montant annuel)	<i>CACEM</i>	100 000 €
☞ <b>G2.1</b> - Définition du réseau de suivi à mettre en place dans le cadre du Contrat de Baie	<i>CACEM / DIREN</i>	50 000 €
<b>Total prévisionnel (sur l'ensemble du programme, pour les 5 ans du contrat)</b>	<b>64 actions</b>	<b>42 962 000 €</b>

<sup>3</sup> CACEM, SCE, 2008-1. Le contrat de la baie de Fort-de-France. Dossier définitif : 1 - Rapport de présentation du contrat. Novembre 2008. 80 p.

CACEM, SCE, 2008-2. Le contrat de la baie de Fort-de-France. Dossier définitif : 2 - Fiches actions. Novembre 2008. 76 p.

Sur les 64 fiches actions du programme définitif (CACEM, SCE, 2008-2), plusieurs ne seront chiffrées que dans un second temps. Tel est le cas du suivi environnemental dont le coût dépend de l'étude de définition, ou encore des travaux d'assainissement des eaux pluviales, des travaux sur les ouvrages hydrauliques et les rivières, dont les montants ne seront connus qu'au terme des diagnostics et des schémas directeurs.

Les fiches dont il est fait mention dans le présent document pour la programmation 2009 et 2010 sont regroupées en annexes. Exception est faite pour les actions du Thème A, vu leur nombre, et moyennant des tableaux de synthèse détaillés ci-après. L'ensemble des fiches sont consultables sur le site Internet du contrat de baie : <http://www.baiedefortdefrance.org/>

## **□ Avancement de la programmation et perspectives par thème d'action**

### **A. Assainissement des eaux usées domestiques**

Au-delà des 6 actions identifiées comme prioritaires dès 2009, le Comité de baie de décembre 2008 avait aussi mis l'accent sur l'importance de l'assainissement et notamment de l'Assainissement non collectif (ANC).

Les deux maîtres d'ouvrage majeurs pour ce thème A, relatifs à l'assainissement des eaux usées domestiques, sont ODYSSI, pour le territoire de la CACEM, et le SICSM (Syndicat intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique).

#### ***A.1) Des programmes d'investissement d'envergure***

Ces deux opérateurs ont poursuivi leurs Plans Pluriannuels d'investissement (PPI), au sein desquels ils avaient fait état d'un certain nombre d'actions intégrées au Contrat de baie : diagnostics des réseaux d'assainissement, réhabilitation des réseaux défectueux, équipement de postes de relevage, remise aux normes de stations d'épuration...

Les pages suivantes rendent compte du bilan établi avec chacun d'eux.

**Tableau 3. Actions du thème A pour lesquelles ODYSSI est maître d'ouvrage - Etat d'avancement en décembre 2009**

Code	Action	Maître d'ouvrage	Etat	Indicateurs de réalisation de l'action et/ou de résultats	Objectif à atteindre	Bilan 2009	Niveau de réalisation°	Observations
A1.1	Diagnostiques détaillés des systèmes d'assainissement	ODYSSI	En cours	Linéaire de réseau à diagnostiquer Diagnostic du fonctionnement des postes de refoulement Diagnostic du fonctionnement des STEP	15 km/an Tous les postes 135 mini STEP Toutes STEP	7,5 km St-Jos, FdF, Schoel. OK 12 Réalisé	50% 75% 9% 100%	Cohérence avancement avec le Schéma directeur d'assainissement de la CACEM Avancement progressif par commune Avancement progressif par commune
A2.2	Extension de la collecte des eaux usées	ODYSSI	En cours	Linéaire de réseau posé Taux de desserte (traduisant le nbre d'abonnés "raccordables")	4 km/an 70% des ab desservis	~1,2 km ~200 abonnés	30% 20%	Objectif à atteindre correspond à 3% de la population desservie.
A2.5	Réhabilitation des réseaux défectueux	ODYSSI	A venir	Linéaire de réseaux à réhabiliter	2 km/an	0 km	0%	Démarrage de cette action en 2010
A2.6	Transfert des effluents de la station d'épuration de Fond Lahaye vers la station Pointe des Nègres	ODYSSI	En cours	Linéaire de réseaux posé Charge organique reçue à la station Pointe des Nègres	2,5 km/an 27 150 Eq/hab	0 km 23 500 Eq/hab	0% 87%	Démarrage des travaux en 2010
A3.1	Equipement des postes de relevage de Schœlcher	ODYSSI	Terminé	Nombre d'équipement réalisés Nombre de déversement sen fonction des événements pluvieux	3 Aucun	3 4	100%	Equipement des 3 postes de relevage : Bourg, Madian et Anse Goureaux
A4.1	Fiabilisation du fonctionnement hydraulique de la station d'épuration de Dillon	ODYSSI	2011-2013	Taux de charge hydraulique par temps de pluie	> 100%			
A4.3	Transfert des effluents des stations Bourg, Acajou et Long Pré et Rosière vers Gaigneron	ODYSSI	En cours	Linéaire de réseau posé Réalisation Avant-Projet Rosière Charge orga. à la station Gaigneron	100% Acaj & Long Pré AVP 2010 Rosière 74 000 Eq/hab 2015	0 km 30 000 Eq/hab	0% 41%	Transfert prévu en 2 étapes : 1) Acajou et Long Pré en 2010-2012 2) Rosière en 2013-2015 (opération partiellement sur durée du Contrat de baie) Révision de la programmation financière (1ère étape + AVP transfert Rosière-Gaigneron)
A4.5	Améliorer les performances épuratoires de la STEP Pelletier	ODYSSI	A venir 2011-13	Rdmt épuratoire pour le phosphore	> 80%			
A5.2	Diagnostic des dispositifs d'assainissement autonome	ODYSSI	En cours	Nbre dispositifs d'ANC Nombre de "points noirs" identifiés	20 000 > 95% de non conformité	4 910	25%	Avancement conforme aux prévisions (action sur 3 ans, avec un rythme annuel croissant)



**Tableau 4. Actions du thème A pour lesquelles le SICSM est maître d'ouvrage - Etat d'avancement en décembre 2009**

Code	Action	Maître d'ouvrage	Etat	Indicateurs de réalisation de l'action et/ou de résultats	Objectif à atteindre	Bilan 2009	Niveau de réalisat°	Observations
A1.2	Diagnostique des réseaux d'assainissement	SICSM	En cours 2009-2014	Linéaire de réseau à diagnostiquer	50% du réseau	40%	80%	Diagnostic des STEP déjà effectué. Action recentrée sur les réseaux.
A2.1	Extension de la collecte des eaux usées	SICSM	En cours 2009-2013	Taux de desserte		9 732	56%	Cette action étant déjà en cours lors de la mise en route du contrat, le bilan tient compte du résultat cumulé de réalisation.
A2.4	Réhabilitation des réseaux défectueux	SICSM	En cours 2009-2013	Linéaire de réseaux réhabilités	4 km	0,2 km	5%	Réhabilitation progressive
A3.2	Equipement des postes de relevage des Trois-Ilets	SICSM	Réalisé	Postes de relevage équipés	4 postes équipés	ok	100%	Réhabilitation de l'équipement des 4 postes des Trois-Ilets : Anse à l'Anse, Anse Mitan, Pointe du bout, Xavier
A4.2	Réhabilitation de la STEP Anse Marette	SICSM	En cours 2009-2011	Avancement des travaux de réhabilitation de la STEP Anse Marette	100% réhabilitat°	Début travaux	5%	Prévision action croissante sur 2010 et 2011
A4.4	Etudes pour la création de la nouvelle STEP intercommunale de Rivière-Salée, Ducos, St-Esprit	SICSM	En cours	Avancement étude				
A5.3	Diagnostic des dispositifs d'assainissement autonome	SICSM	En cours 2009-2011	Nombre de dispositifs d'assainissement autonome contrôlés	8 695	2 073	24%	Proposition de passer cette action en priorité 1
				Nombre de "points noirs" identifiés				

Sur les 9 actions prévues par ODYSSI en matière d'assainissement des eaux usées domestiques dans le cadre du Contrat de baie, 1 est terminée, 6 sont en cours et les 2 dernières devraient démarrer courant 2010.

Autrement, les travaux prévus se poursuivent à leur rythme, avec une augmentation prévue en 2010.

Tel est le cas notamment en matière d'extension de la collecte des eaux usées, avec d'importantes opérations programmées sur le Lamentin, sur Fort de France (Ravine Vilaine, Kerlys) et sur Schœlcher (plusieurs rues).

**Photo 1. Poste de relevage**



Cliché : SICSM

**Tableau 5. Enquêtes réalisées sur les dispositifs d'ANC par ODYSSI (Action 5.2)**

Communes	Saint Joseph	Schœlcher	Le Lamentin	Fort-de-France	Total
Nbre d'enquêtes	3 240	1 670	0	0	4 910

Concernant le diagnostic des systèmes d'assainissement non collectif, un renforcement de l'équipe est attendu, ainsi qu'un investissement dans un camion hydrocureur, afin d'augmenter le potentiel d'action. Le diagnostic repose surtout sur des tests vidéo et des tests à la fumée, parallèlement à des mesures de débit. Selon les premiers résultats, par exemple sur Schœlcher, 96,7% de l'ANC est non-conforme dont 5% présentent une filière inexistante. Le % de diagnostic réalisé est de 25% sur l'ensemble du territoire de la CACEM (évalué à 20 000 diagnostics).

Sur les 7 actions prévues par le SICSM en matière d'assainissement des eaux usées dans le cadre du Contrat de baie, l'une est également clôturée et les 6 autres sont en cours. Parallèlement aux travaux menés et aux études réalisées, un investissement particulier est à relever quant aux actions engagées par le SPANC (Service public d'assainissement non collectif).

**Tableau 6. Taux de desserte pour les communes suivies par le SICSM en déc. 2009 (Action A2.1)**

Communes	Ducos	Saint-Esprit	Trois-Ilets	Rivière-Salée	Anse à l'Ane	Total
Nombre de Lgmts*	5 576	3 112	2 584	4 841	1 608	17 721
Lgmt desservis	3 401	934	1 705	2 614	1 077	9 732
Taux de desserte	61%	30%	66%	54%	67%	56%

\*Selon données Insee 1999

Le taux de desserte a été l'indicateur retenu pour rendre compte de l'action d'extension de la collecte des eaux usées. Selon le SICSM, il équivaut à 3 à 5% de plus que le taux de raccordement. La différence tient aux abonnés raccordables non raccordés.

Concernant l'ANC, le SICSM relève 92 à 95% de non-conformité sur l'ensemble du territoire. Il y a très peu de systèmes d'épandage. Les fosses à charbon sont les plus fréquentes. De tels systèmes permettent une filtration, mais ne sont pas suffisants en matière de traitement. Le taux d'abattement observé à la sortie des fosses à charbon est de l'ordre de 30 à 40% de la pollution bactérienne, ce qui reste très en deçà des normes actuelles, qui visent 90% d'abattement.

**Tableau 7. Enquêtes réalisées sur les dispositifs d'ANC par le SICSM (Action 5.3)**

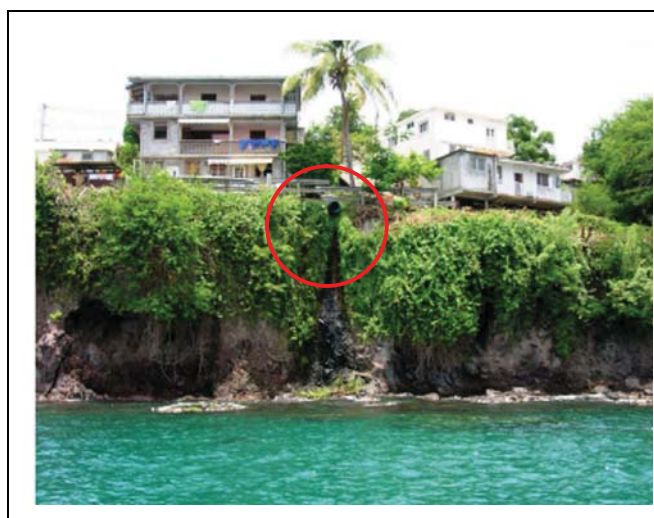
Communes	Saint-Esprit	Trois-Ilets	Anse d'Arlet	Total
Nbre d'enquêtes	1 433	330	310	2 073

**Photo 2. Pollution organique à l'embouche d'une rivière**



Cliché : G. LALA, SICSM, 2009

**Photo 3. Buse de rejet des eaux usées et pluviales sans traitement**



Cliché : O. THERESE-BASILE, Clean Océane

Pour protéger les ressources en eau, lutter en amont contre la pollution des rivières et de la mer est impératif. L'assainissement des eaux usées s'avère donc une étape décisive, avec un engagement fort à mener de façon concomitante sur l'assainissement collectif et l'ANC. La qualité de nos eaux et donc la pérennité de nombreuses activités liées à l'eau (pêche, tourisme, aquaculture, activités nautiques, etc.) en dépendent.





## **A.2) Une programmation à poursuivre en fonction des priorités**

En conclusion, quant à l'avancement des actions relatives à l'assainissement des eaux usées, le programme suit son cours. Comme relevé lors du Comité de baie de décembre 2008, la contrainte limitante est la disponibilité de fonds. Comparativement à la première mouture du programme, une première hiérarchisation a permis de descendre à 38 M€ en assainissement sur le périmètre du contrat de baie, de 2009 à 2013. Ceci reste toutefois élevé au regard de l'enveloppe de 37 M€ disponibles sur le FEDER pour l'ensemble de la Martinique durant cette période (part des maîtres d'ouvrages non comprise).

Le travail de concertation est donc à poursuivre pour définir les priorités en vue d'atteindre l'objectif retenu dans le cadre du contrat : 100% des plages sur le périmètre du contrat en qualité excellente en 2013.

## **B. Assainissement des eaux pluviales urbaines**

### **B.1) Schéma directeur des eaux pluviales : une ambition complexe à mettre en œuvre**

Les contacts pris avec les services urbanisme et environnement de différentes villes révèlent toute la complexité inhérente à la mise en place d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales (Action B1.1). En guise de préalable à la mise en place de cette action, le Bureau du Comité de baie, réuni le 24 novembre 2009, propose la création d'un Groupe de travail sur la gestion des eaux pluviales (Action B1.2).

### **B.2) Au préalable : un groupe de travail en vue de recommandations**

L'objectif de ce groupe de travail est de proposer un mode opératoire pour mettre en place un schéma directeur des eaux pluviales. Il s'agira donc de :

- faire dans un premier temps un état des lieux quant à l'avancement sur le schéma hydraulique dans chaque commune et s'accorder sur une démarche commune, avec une assistance à maîtrise d'ouvrage (cahier des charges à élaborer) ;
- faire dans un second temps le point sur les techniques de gestion des eaux pluviales adaptées au contexte martiniquais et élaborer un document de recommandations.

Comme point de départ, quant à l'état des lieux ou la méthodologie, retenons entre autres :

- l'étude faite sur la ZAC de Jambette par la CACEM ;
- Le schéma hydraulique proposé par la ville du Lamentin.

De part le caractère essentiel de ce thème vu ses incidences importantes sur la qualité de l'eau de la baie, il est urgent de lancer cette réflexion. Une réunion avait été prévue en ce sens le 3 décembre 2009, mais a dû être ajournée. La cellule d'animation se propose de la reprogrammer dès que possible, avec comme partenaires pressentis : communes, intercommunalités, Conseil régional, Conseil général, ODE et DDE.

**Tableau 8. Proposition pour les actions à retenir en 2010 sur le thème B - Assainissement des eaux pluviales**

Code action	Proposition d'actions 2010	Montant 2009-2010	Maîtres d'ouvrages actuels ou pressentis
B1.1	Groupe de travail sur la gestion des eaux pluviales		CACEM
B1.2	Schéma directeur des eaux pluviales	1 500 000 €	Communes

Légende :  Action retenue comme prioritaire en 2009

### C. Thème C. Pollutions industrielles, artisanales et portuaires

#### C.1) De nombreuses données à valoriser

Concernant l'action C1.2. (Etude diagnostique préalable aux audits environnementaux des zones d'activités industrielles, artisanales et portuaires), une première approche a permis d'inventorier un certain nombre d'études et de travaux pouvant servir de point de départ, dans une démarche partenariale:

- un important travail d'inventaire réalisé par la CCIM dans toutes les zones d'activité, notamment dans une optique d'équipement ;
- l'audit de la CACEM sur les activités de mécanique automobile ;
- les enquêtes de la Mairie du Lamentin ;
- la phase d'investigation menée par l'ODE dans le cadre de la redevance des activités industrielles ;
- l'inventaire de la DRIRE ;
- l'inventaire historique régional d'anciens sites industriels et d'activité de services de Martinique, réalisé par le BRGM en 2006, incluant des mises à jour avec des données actuelles (couche SIG).

#### C.2) Un thème à enclencher et à approfondir à partir de 2010

Faute d'avoir pu être conduite en 2009, cette action retenue comme prioritaire est amenée à s'enclencher en 2010. Ce faisant, une attention particulière est à accorder, à la demande du Bureau, au problème des petites entreprises artisanales, qui ont encore plus de difficultés à se mettre aux normes, comparativement aux plus grandes unités (ICPE, régime d'autorisation).

**Tableau 9. Proposition pour les actions à retenir en 2010 sur le thème C - Pollutions industrielles, artisanales et portuaires**

Code action	Proposition d'actions 2010	Montant 2009-2010	Maîtres d'ouvrages actuels ou pressentis
C1.1	Groupe de travail sur les projets de zones d'activités		
C1.2	Etude diagnostique préalable aux audits environnementaux des zones d'activités industrielles, artisanales et portuaires	20 000 €	CCIM, CACEM
C1.3	Audits environnementaux sur les sites d'activités industrielles, artisanales et commerciales	20 000 €	CCIM, CACEM
C1.4	Audits environnementaux des activités portuaires	20 000 €	CCIM, CACEM
C4.1	Etude sur la gestion des matériaux de dragage (sur 2 ans)	25 000 €	Dépt, CACEM, CCIM

L'étude diagnostic pourrait être suivie par deux audits environnementaux (Actions C1.3 et C1.4), dans la logique de la continuité programmée. Pour l'action C1.4, le BRGM a proposé sa contribution concernant spécifiquement l'audit des aires de carénage. Une expertise peut en effet être précieuse pour cette activité particulière, qui nécessite une connaissance préalable spécifique des polluants typiques des produits utilisés et de leur mode de mise en œuvre, y compris quant concernant l'échantillonnage et l'analyse de sédiments de la baie.

Parallèlement, une action curative pourrait être initiée. Il s'agirait d'une étude sur la gestion des matériaux de dragage (Action C4.1). En amont, l'action C1.1, relative à la constitution d'un groupe de travail sur les projets de zones d'activités permettrait de produire un cahier des charges type sur la réalisation des zones d'activités nouvelles.

## D. Thème D. Pollutions phytosanitaires

### D.1) *Un contexte évolutif en 2009 grâce à une convergence de programmes*

A défaut d'actions prioritaires spécifiques retenues pour 2009, il convient de rendre compte de l'engagement des organisations de producteurs sur ce thème, face aux enjeux essentiels pour l'agriculture. Les paragraphes suivants synthétisent les actions menées à l'échelle territoriale au cours de l'année 2009. Il s'agit de faire part du contexte évolutif, qui traduit un engagement collectif pour mieux prendre en compte la problématique des produits phytosanitaires.

Parmi les principaux champs d'actions sur cette problématique en 2009, retenons :

- le Plan Ecophyto et sa déclinaison aux Dom (Plan Ecophytodom) ;
- le Plan Chlordécone ;
- le Plan Banane durable 2013-2018, la Certification EUREPGAP® ;
- l'agrément du CTCS pour les essais BPE (Bonnes pratiques d'expérimentation), avec l'appui logistique du PRAM (bâtiment spécifiquement aménagé pour la gestion des essais phytosanitaires, dans le cadre de procédures qualité, jusqu'à la gestion des effluents).

La structuration de l'action pour décliner le plan Ecophyto 2018 a fait l'objet d'une circulaire ministérielle en avril 2009 (Ministère de l'Agriculture et de la pêche, CAB/C2009-0004). L'objectif est la réduction de 50% de l'usage des pesticides d'ici 2018. La gouvernance qui préside à l'organisation des actions a conduit à fédérer de nombreux acteurs de l'administration et du monde professionnel, avec au cœur du dispositif le SPV (Service de la Protection des Végétaux) et la Chambre d'agriculture. Les modalités générales du financement du plan intègre une fraction de la redevance pour pollutions diffuses. Un coordonateur du Plan Ecophytodom a été nommé à l'échelle de la Martinique pour assurer le suivi de ce programme d'action.

**Tableau 10. Plan Ecophyto 2008-2018 pour la réduction des usages de pesticides (autour desquelles se déclinent une centaine d'actions)**

Axe 1	Évaluer les progrès en matière de diminution de l'usage des pesticides
Axe 2	Recenser et généraliser les systèmes agricoles et les moyens connus permettant de réduire l'utilisation des pesticides en mobilisant l'ensemble des partenaires de la recherche, du développement et du transfert

Axe 3	Innover dans la conception et la mise au point des itinéraires techniques et des systèmes de cultures économes en produits phytosanitaires
Axe 4	Former à la réduction et à la sécurisation de l'utilisation des pesticides
Axe 5	Renforcer les réseaux de surveillance sur les bio-agresseurs et sur les effets non intentionnels de l'utilisation des pesticides
Axe 6	Prendre en compte les spécificités des DOM
Axe 7	Réduire et sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques en zone non agricole
Axe 8	Organiser le suivi national du plan et sa déclinaison territoriale, et communiquer sur la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Il existe ainsi un ensemble de dispositions convergentes pour la réduction des produits phytosanitaires (PP).

### D.2) Proposition 2010

**Tableau 11. Proposition pour les actions à retenir en 2010 sur le thème D - Pollutions phytosanitaires**

Code action	Proposition d'actions 2010	Montant 2009-2010	Maîtres d'ouvrages actuels ou pressentis
D2.1	Réaliser des diagnostics pesticides d'exploitation	110 000 €	OP et PRAM
D2.5	Généraliser le traitement des effluents de traitement fongicide post-récolte des bananes		
D3.1	Plans de désherbage communaux	20 000 €	Communes

Dans le cadre de l'action D2.1., le Cemagref-PRAM a encadré en 2008 une stagiaire d'AgroParisTech, qui a mené un diagnostic agraire sur le bassin versant de la Lézarde. Les exploitations suivies étaient au nombre de trente environ. Ce premier travail pourra être étendu à un territoire plus vaste et doublé d'une recherche méthodologique en transfert d'échelle visant à valoriser les données disponibles pour une évaluation spatialisée de la pression phytosanitaire sur le territoire de la Cacem.

Ce diagnostic pourra ainsi servir de base pour répondre à la question de recherche soulevée dans le cadre de l'action D1.1. Tableau des « pesticides » à l'échelle du contrat de baie. Il s'agira en effet par la suite de traduire les données recueillies en pression de pollution à une échelle suffisamment fine et en matière d'enjeux environnementaux. Pour cette action D1.1, le travail conduit sur le Robert (Projet Liteau III - Respireau) pourra être un exemple intéressant.

Pour 2009, nous proposons en concertation avec le Cemagref-PRAM d'aller plus avant dans l'action D2.1, avec la contribution d'un autre stagiaire d'AgroParisTech qui sera en poste de février à septembre 2010.

Il est aussi envisagé d'assurer un suivi plus particulier en 2010 sur 2 autres actions de ce thème :

- l'action D2.5 (Généraliser le traitement des effluents de traitement fongicide post-récolte des bananes), sachant que la profession bananière s'y est déjà bien investie et qu'il s'agira notamment de rendre compte de leur avancée en la matière.
- L'action D3.1. Plans de désherbage communaux

## E. Thème E. Erosion / Aménagement de l'espace

### E.1) Une méthodologie prometteuse pour de futures applications

Depuis 2007, le Cemagref-PRAM, en partenariat avec le Cirad-PRAM, l'Ird-PRAM, l'Ifremer, l'UAG et Impact Mer, étudie les phénomènes érosifs, le transport solide et le transfert des pesticides sur le site atelier de la baie du Robert. Des résultats qualitatifs et quantitatifs sont d'ores et déjà disponibles. Par surcroît, une étude ciblée sur la relation entre la Chlordécone et les matières en suspension (MES) a été programmée de 2009 à 2012 pour évaluer les phénomènes de transfert, ceci sur 2 bassins versants : celui de la Rivière Cacao au Robert et celui de la Rivière du Galion à Trinité. Cette étude prévoit deux cycles de mesure (2010 et 2011), car dans l'état actuel de nos connaissances, il est essentiel d'acquérir des références quantitatives. Il a été envisagé lors d'une réunion tenue dans le cadre du PRAM d'associer, outre l'UAG si elle le souhaite, la Cellule d'animation du Contrat de baie au suivi de cette action. Ceci permettra de poser les bases de l'action E1.1. Diagnostic du risque érosif à l'échelle du parcellaire.

**Photo 4. Système d'échantillonneur passif : SPDM dans son carter**



Cliché : CNRS

**Photo 5. Echantillonnage passif : système prêt à être posé**



Cliché : CNRS

Les méthodes d'échantillonnage passif en cours d'eau, encore jamais utilisées dans les Antilles, se révèle très prometteuse et des essais d'adaptation seront rapidement conduits. Contrairement à l'utilisation des turbidimètres qui se sont révélés fragiles, coûteux et difficiles à calibrer, ayant subi des dégradations systématiques au moment des événements pluvieux forts (1 à deux événements de ce type par an en moyenne), la pose de membranes en cours d'eau se révèle d'une extrême simplicité. En revanche, leur exploitation suppose des analyses systématiques en laboratoire qui génèrent une certaine lourdeur. Un retour d'expérience sera possible pour l'extension à d'autres bassins versants et l'application de cette méthode pourrait déboucher sur des perspectives en 2011. Un lien sera alors à établir avec le suivi des contaminations chimiques

et de l'envasement.

Comme l'action E1.1, l'action **E3.1**. Diagnostic du risque érosif à l'échelle du parcellaire agricole et des bassins versants, pourrait ainsi être reportée en 2011. A noter toutefois que l'intérêt du diagnostic de vulnérabilité érosif est plus limité sur la zone de la Cacem, plus anthropisée que sur les zones du Robert et de Trinité. La problématique relève davantage de la question des eaux pluviales.

**E.2) Un champ à explorer dès 2010 : le génie végétal**

Dans l'attente, afin d'enclencher une dynamique d'action propre à ce thème E sur l'érosion et l'aménagement de l'espace, il est proposé d'enclencher l'action **E3.2**, en en revoyant le contenu. Initialement intitulée « Mise en place de petits barrages filtrants dans certaines ravines ou fossés », cette action était en effet à revoir. Cette proposition initiale se basait sur des travaux tests menés au Robert sur de petits bassins versants. Mais ces travaux ont montré leurs limites.

L'approche sous l'angle du génie végétal est un champ intéressant à explorer pour répondre à cette problématique importante d'entretien des cours d'eau et de l'aménagement des berges, qui se pose à l'échelle de toute la Martinique.

La fiche action E3.1 pourrait ainsi évoluer vers une réflexion plus générale sur le génie végétal, mettant en relation les gestions environnementales et paysagères (mise en place de bandes enherbées, bandes boisées, bords de routes etc.). Des démarches associant les collectivités, les organismes de recherche et les entreprises du secteur paysager sont connues à la Réunion.

Dans cette optique, un groupe de travail thématique pourrait être mis en place, associant, outre le PRAM et la CACEM :

- le Conseil général
- le Conseil régional
- l'UAG
- La DDE, la DAF et la DIREN

**Tableau 12. Proposition pour les actions à retenir en 2010 sur le thème E - Erosion / Aménagement de l'espace**

Code action	Proposition d'actions 2010	Montant 2009-2010	Maîtres d'ouvrages actuels ou pressentis
<b>E3.2</b>	Exploratoire autour du génie végétal (fiche à redéfinir)		

Au besoin, une mission exploratoire, associant chercheurs, collectivités et entreprises pourrait être conduite afin de faire état des expériences d'autres départements et régions. Le Cemagref-PRAM se propose d'étudier la faisabilité d'une telle mission.



## F. Thème F. Milieux aquatiques

**Tableau 13. Proposition pour les actions à retenir en 2010 sur le thème E - Erosion / Aménagement de l'espace**

Code action	Proposition d'actions 2010	Montant 2009-2010	Maîtres d'ouvrages actuels ou pressentis
F1.1	Définition d'une structure porteuse des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau	12 000 €	CACEM ou DIREN
F1.6	Réalisation des diagnostics sur les ouvrages hydrauliques	35 000 €	DIREN, Région
F1.2	Groupe de travail sur les travaux d'entretien sur cours d'eau		DIREN, CACEM, Région
F3.1	Classement de la baie de Genipa en réserve naturelle régionale		Région

Concernant les 2 actions programmées pour 2009 :

- l'action **F1.1**, sur la définition d'une structure porteuse des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau, devrait se mettre en place progressivement. Un certain nombre de connaissances sont à acquérir pour des interventions plus raisonnées et mieux réparties. Il s'agit d'inventer une méthodologie à l'échelle du cours d'eau. Après quoi des études hydrauliques sont prévues sur l'ensemble du bassin versant.

Cette action se recoupe avec la mise en place d'une CATER (Cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières) prévue dans le cadre du SDAGE. L'articulation entre SDAGE et Contrat de baie est à voir à ce niveau, en sachant que la mise en œuvre de la CATER est assurée par l'ODE.

- L'action **F1.6** devrait également être enclenchée sous l'égide de la DIREN.

### F.1) *Réflexion et études complémentaires en 2010*

Parallèlement, deux autres actions peuvent être ajoutées pour la programmation 2010

- Il serait ainsi intéressant de commencer à travailler avec le groupe de travail sur les travaux d'entretien sur cours d'eau (**F1.2**).
- l'action **F3.1**, relative au classement de la baie de Genipa en réserve naturelle régionale, est également à inscrire dans la programmation.

En baie de Fort-de-France, la mangrove couvre près de 1300 ha ce qui représente près de 70% des mangroves de la Martinique. Elle occupe principalement la partie nord-est et est de la baie : Baie de Génipa et Cohé du Lamentin. Cette formation végétale caractéristique des milieux marins tropicaux est un milieu fragile qui connaît des phases d'extension et/ou de recul en fonction de contraintes naturelles (marées de tempête et houles cycloniques notamment) et de pressions humaines (urbanisation du littoral, pollutions physiques et chimiques). Elle assure des fonctions essentielles pour l'équilibre écologique de la baie : rôle de filtre permettant d'assurer l'épuration des eaux marines et

fluviales, protection du littoral contre l'érosion marine, réserve naturelle pour de nombreuses espèces animales et végétales, nurserie pour les populations de poissons,...

Les échanges avec les élus et les acteurs de terrain concernés par cette mise en réserve ont fait ressortir l'importance de **bien impliquer l'ensemble des acteurs** du territoire communal concerné dans la construction de ce projet. **La plus grande concertation est requise** avec ces personnes, pour un projet qui va impacter directement sur leur vie. Il ne s'agit pas d'aller vers une surprotection de la mangrove et de la baie de Génipa, en la classant en réserve naturelle régionale, mais bien de préserver les potentialités des milieux et les différentes fonctions essentielles qu'elle joue, y compris les fonctions économiques (activités de pêche, activités nautiques, touristiques, ...). Ceci est d'autant plus important qu'un véritable engagement écocitoyen est à noter sur ce territoire.

**Photo 6. . Bouchon vaseux et zone de mangrove souillée**



Cliché : O. THERESE-BASILE, Clean Océane

**Photo 7. Un engagement concitoyen de la jeunesse**



Cliché : H. MBOLIDI-BARON, CACEM, 2009

Au-delà de ces actions que nous nous proposons de suivre prioritairement, d'autres actions relatives aux milieux marins font l'objet d'un certain engagement des acteurs du Contrat de baie, notamment du BRGM :

- Action F1.5, sur la définition de travaux de restauration des cours d'eau.

Le Parc a programmé dans son budget 2010 une étude pilote de restauration de la mangrove et du fonctionnement hydrologique et écologique de la rivière La Manche. Cette étude est réalisée dans le cadre du projet de Réserve naturelle régionale (RNR) de la baie de Génipa et de la Cohé du Lamentin sur un financement conventionné avec la SEMAFF au titre d'une mesure compensatoire à l'aménagement du port de l'Etang Z'abricots, en partenariat avec la ville de Ducos et les services de l'Etat concernés.

Il s'agit de réaliser un aménagement hydraulique, sur une rivière de dimension modeste, pour rétablir la libre circulation des eaux dans la rivière et dans la mangrove.

Les objectifs sont multiples :

- ✓ diminuer les risques d'inondation en amont
- ✓ rétablir l'irrigation et la capacité de filtration de la mangrove



- ✓ rétablir les cycles écologiques des espèces d'eau douce ou salée qui nécessitent des migrations entre les deux milieux
  - ✓ expérimenter des techniques douces d'entretien des rivières et de stabilisation des berges
  - ✓ expérimenter la stabilisation des sédiments par la plantation artificielle et/ou naturelle de palétuviers en extension sur la mer
- L'action F2.1, qui a trait à la cartographie de la mangrove et des phanérogames marines, est également prévue par le PNRM dans son programme. Ces écosystèmes constituent deux milieux remarquables de la baie de Fort-de-France. Le diagnostic a permis de mettre en évidence les différentes pressions qu'ils subissent (urbanisation et défrichement, pollutions pour la mangrove, hyper sédimentation et micropolluants pour les herbiers) ainsi que leurs potentialités et les fonctions essentielles qu'ils assurent. Cette action (F2.1) devrait permettre de préciser leur état en début de contrat (surfaces couvertes, répartition spatiale des différentes espèces puis une autre cartographie en fin de contrat. Il s'agit au final de déceler les évolutions des surfaces respectives des différentes espèces et les impacts éventuels des actions du contrat de baie ou de tout autre événement (houle cyclonique par exemple) sur les dynamiques de ces écosystèmes.

Par contre, l'action F2.3, concernant la modélisation hydro-sédimentaire de la baie, qui avait initialement été citée comme débutant en 2010, pourrait être reportée en 2011, dans l'attente de la mise en place du modèle numérique de terrain Litto 3D.

## G. Thème G. Pilotage et suivi du contrat de baie

### G.1) *Engagement des 2 actions prioritaires pour le pilotage et le suivi du dispositif*

Les 2 actions identifiées comme prioritaires pour 2009 sur le thème G ont été enclenchées :

- **G1.1.** La mise en place de la Cellule animation à la mi-septembre
- **G2.1.** La définition du réseau de suivi, assurée conjointement par les bureaux d'étude Impact Mer et Asconit. La notification du marché ayant été faite courant novembre 2009, la réunion de démarrage est programmée pour le 16 décembre 2009.

**Photo 8. Présentation du Contrat de baie au Bureau municipal de Saint-Joseph**



Cliché : G. ALONZEAU,  
Mairie de St-Joseph

Concernant la **Cellule d'animation**, depuis sa mise en place à la mi-septembre 2009, les principales actions menées sont les suivantes :

- **Lien avec les membres du Comité de baie**

- ✓ Contacts des 44 membres du Comité de baie (courriers, contacts tél., mails, visite terrain, rencontre du personnel administratif, technique, élu) ;
- ✓ Consultation électronique pour avis sur le SDAGE, à la demande de la DIREN ;
- ✓ Suite aux premiers contacts, demandes de délibération aux instances décisionnelles, avec un courrier du Président de la CACEM, en vue de la signature en 2010 ;
- ✓ Présentations du Contrat de baie et de son avancement aux élus et acteurs du Contrat

▪ Présentations déjà effectuées ou principales réunions :

03/11/09	Commission mixte CACEM « Eau & Assainissement » et « Environnement et Energies renouvelables »
09/11/09	Bureau communautaire de la CACEM
12/11/09	Commission « Environnement » du SICSM
23/11/09	Bureau municipal de Saint-Joseph
24/11/09	Bureau du Comité de baie
27/11/09	Conseil communautaire de la CACEM
08/12/09	Réunion DSDS sur les profils de baignade
08/12/09	Rencontre avec des élus de la ville de Ducos, dont le Maire
09/12/09	Conseil d'administration du PNRM

▪ Présentations ou principales réunions prévues d'ici fin 2009 ou début 2010 :

10/12/09	Réunion plénière du Comité de baie
11/12/09	Conseil de Développement de l'Agglomération Centre (CDAC)
15/12/09	Commission Environnement de la ville du Lamentin
16/12/09	Réunion de démarrage de l'action Définition du réseau de suivi
22/12/09	Comité syndical du SICSM

- **Mission & Formations**

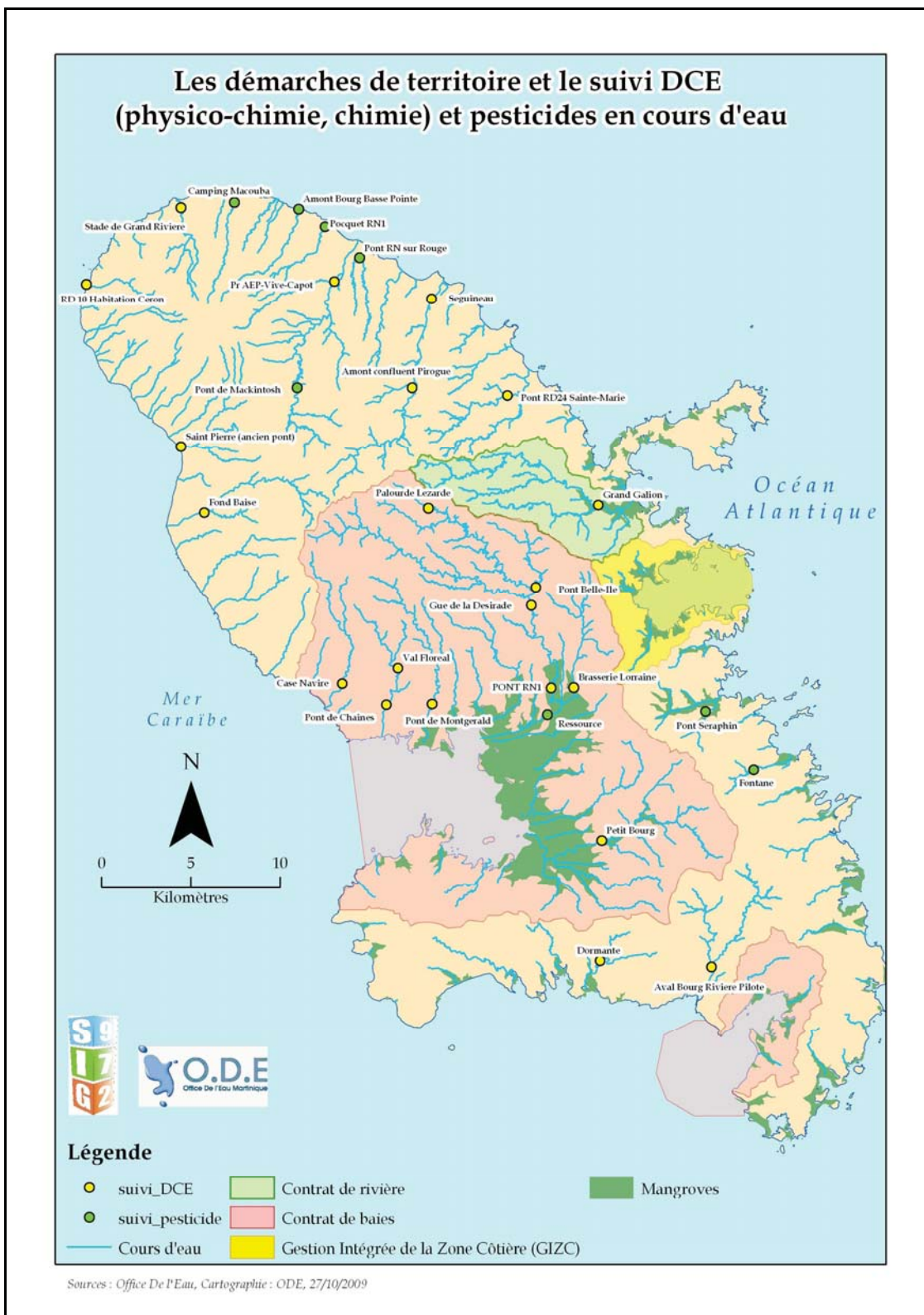
Du 23/09/09 au 24/09/09	Formation CACEM sur le développement durable
Du 28/09/09 au 04/10/09	Mission à Granville (Basse Normandie) : Colloque sur les Eaux pluviales ; partage d'expériences sur démarches territoriales.
Du 14/12/09 au 17/12/09	Formation de l'Office International de l'Eau : Restauration, entretien et aménagement d'un cours d'eau

**G.2) Un pilotage et un suivi à intensifier en 2010**

Au titre de ce 7<sup>ème</sup> et dernier thème, la définition du réseau de suivi enclenchée en cette fin d'année 2009 devrait permettre à partir de 2010 de mettre en œuvre les suivis adéquats (au moins 2 sur 4). Le réseau de suivi est à construire en cohérence avec le réseau DCE (Directive cadre sur l'eau), et en étroite concertation avec les autres démarches territoriales.

A titre d'exemple, la carte ci-dessous, réalisée par l'ODE, précise les points de suivi DCE et pesticides en cours d'eau sur le territoire, en mettant en exergue les 4 démarches de territoire en cours, incluant le Contrat de la baie de Fort-de-France.

Carte 2. Les démarches de territoires et le suivi DCE et pesticides en cours d'eau

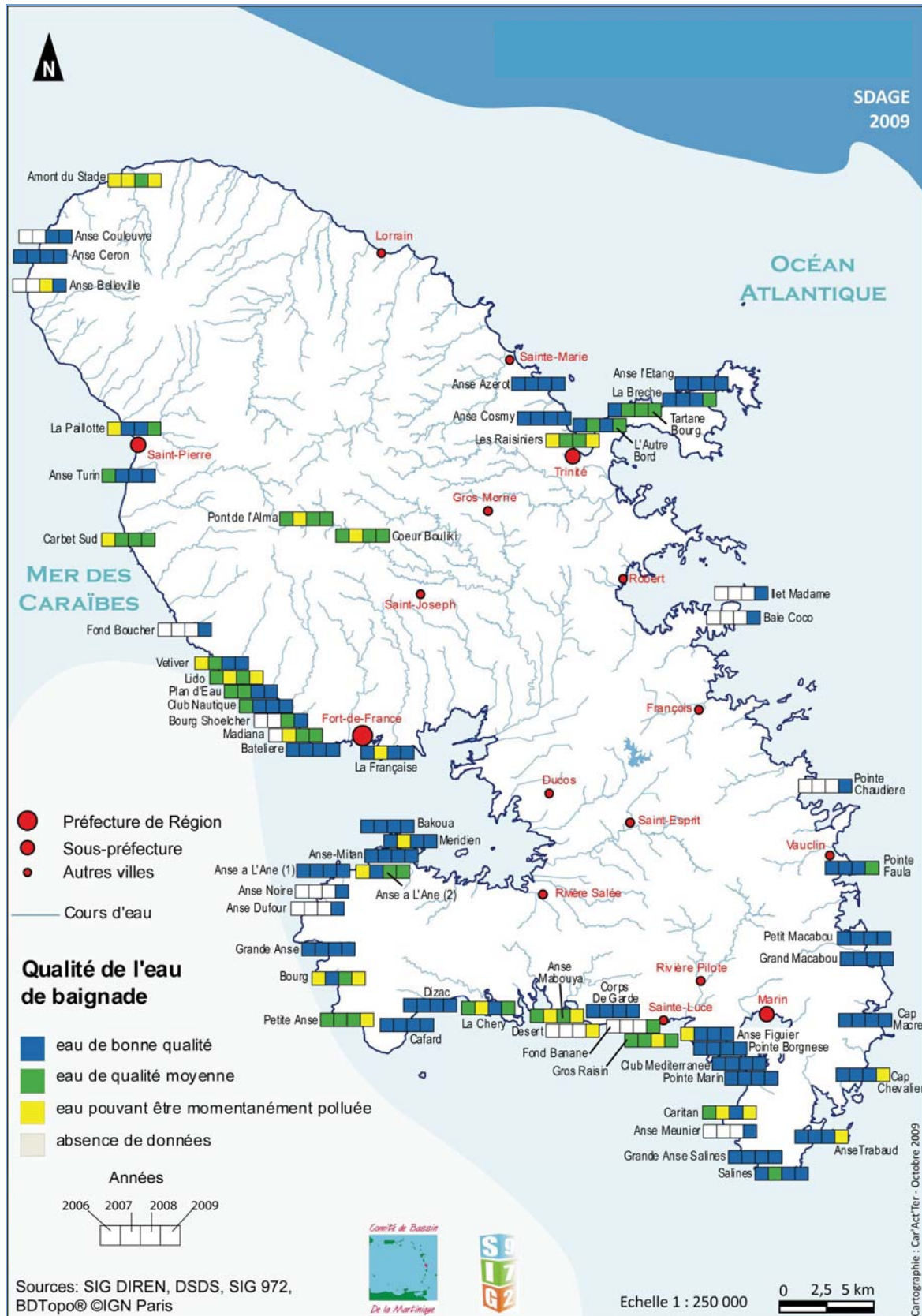


Pour les différents suivis à mettre en place, nombre d'acteurs membres du Comité de baie ont émis des propositions qui permettront d'étayer les démarches à mettre en place.



Sur ce même thème, en guise de synthèse, nous proposons d'ajouter une fiche action **G3.2**, sur l'établissement des profils de baignade. Avec la contribution d'un stagiaire en 2010, encadré en collaboration avec la DSDS et l'ODE, ceci porterait ainsi à 65 le nombre d'actions.

**Carte 3. Qualité de l'eau de baignade 2006 à 2009 (SDAGE 2009)**



## □ Synthèse de la Programmation prévisionnelle 2010

Cette réflexion menée au sein du Bureau conduit aux choix suivants, soumis à validation du Comité de baie :

- **Thème B. Assainissement des eaux pluviales urbaines**
  - ✓ L'action **B1.1** est ajoutée, parallèlement à une répartition pluriannuelle de l'action **B1.2**, relative au Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales.
- **Thème C. Pollutions artisanales industrielles et portuaires,**
  - ✓ l'action **C1.1**, Groupe de travail sur les projets de zone d'activités, est ajoutée, tandis que les audits environnementaux **C1.3** et **C1.4** viendront dans la continuité de l'action **C1.2** ; moyennant une cohérence à assurer avec le programme du SDAGE.
  - ✓ L'action **C4.1**, relative à la gestion des matériaux de dragage est à retenir comme une priorité 2010, en lien avec les travaux initiés sur Rivière-Salée par la DIREN.
- **Thème D. Pollutions phytosanitaires**
  - ✓ une partie de l'action **D2.1** pourra être mise en œuvre, avec la contribution d'un stagiaire encadré par le CEMAGREF, suite au 1er stage sur les bassins versants mené en 2008. Il s'agira ainsi d'aller plus loin en matière de pression polluante. Ici encore, une convergence est à rechercher avec les programmes existants, et en l'occurrence dans ce cas, le programme Ecophyto.
  - ✓ Les actions **D2.5** et **D3.1**, concernant respectivement les bonnes pratiques à mettre en œuvre au niveau de la culture de la banane et au niveau des plans de désherbage communaux permettront de traduire l'engagement de ces sphères complémentaires, agricoles et non agricoles, pour la réduction de l'usages des produits phytosanitaires.
- **Thème E. Erosion et à l'aménagement de l'espace**
  - ✓ l'action **E3.2** peut être réorientée vers une étude exploratoire sur le génie végétal.
- **Thème F. Milieux aquatiques** : les 2 actions déjà retenues en 2009 sont à maintenir, avec une mise à jour des fiches permettant de rendre compte :
  - ✓ Pour la **F1.1**, de la mise en œuvre de la CATER sous l'égide de l'ODE
  - ✓ Pour la **F1.6**, du recensement programmé, au regard de la question de continuité écologique, avec une mission de l'ONEMA programmée en 2010.
- **Thème G. Pilotage et suivi du contrat de baie.**
  - ✓ Les deux actions **G1.1** et **G2.1** sont à poursuivre
  - ✓ Tandis que les suivis jugés prioritaires (**G2.2** à **G2.5**) sont à enclencher. Ce faisant, il convient de s'assurer de la cohérence avec le suivi DCE, avec un pilotage concerté, associant notamment l'ODE et la DIREN, en vue d'une valorisation ultérieure optimisée de ce suivi à l'échelle du territoire.
  - ✓ Une action **G3.1** est à ajouter sur les profils de baignade (action de synthèse, devenant la 65ème et dernière action du programme).

**Tableau 14. Programmation proposée pour 2010**

Th	Code act°	Proposition de programmation 2010	Montant 2009-2010	Maîtres d'ouvrages actuels ou pressentis	Eng
<b>A</b>		Poursuite de la programmation, partant du bilan détaillé sur 2009		<i>SICSM, ODYSSEI</i>	X
<b>B</b>	<b>B1.2</b>	Groupe de travail sur la gestion des eaux pluviales		<i>CACEM</i>	
	<b>B1.1</b>	Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales (pluriannuel)	300 000 €	<i>Communes</i>	
<b>C</b>	<b>C1.2</b>	Etude diagnostique préalable aux audits environnementaux des zones d'activités industrielles, artisanales et portuaires	20 000 €	<i>CACEM, CCIM</i>	
	<b>C1.3</b>	Audits environnementaux sur les sites d'activités industrielles, artisanales et commerciales	20 000 €	<i>CACEM, CCIM</i>	
	<b>C1.4</b>	Audits environnementaux des activités portuaires	20 000 €	<i>CACEM, CCIM</i>	
	<b>C4.1</b>	Etude sur la gestion des matériaux de dragage (sur 2 ans)	25 000 €	<i>Département, CACEM, CCIM</i>	
<b>D</b>	<b>D2.1</b>	Réaliser des diagnostics d'exploitation pesticides	50 000 €	<i>OP et PRAM</i>	
	<b>D3.1</b>	Plans de désherbage communaux	20 000 €	<i>Communes</i>	
<b>E</b>	<b>E3.2</b>	Exploration autour du génie végétal			
<b>F</b>	<b>F1.1</b>	Définition d'une structure porteuse des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau	12 000 €	<i>CACEM ou DIREN</i>	
	<b>F1.2</b>	Groupe de travail sur les travaux d'entretien sur cours d'eau		<i>DIREN, CACEM, Région</i>	
	<b>F1.6</b>	Réaliser des diagnostics sur les ouvrages hydrauliques (sur 2 ans)	35 000 €	<i>DIREN, Région</i>	
	<b>F3.1</b>	Classement de la baie de Génipa en réserve naturelle régionale		<i>Région</i>	
<b>G</b>	<b>G1.1</b>	Cellule d'animation et de gestion du contrat de baie (montant annuel)	100 000 €	<i>CACEM</i>	X
	<b>G2.1</b>	Définition du réseau de suivi à mettre en place dans le cadre du Contrat de Baie (engagé sur 2009)	50 000 €	<i>CACEM / DIREN</i>	X
	<b>G2.2</b>	Suivi de l'état de santé des peuplements coralliens de la baie	Onema	<i>CACEM</i>	
	<b>G2.3</b>	Suivi des paramètres hydrologiques des eaux marines de la baie	22 000 €	<i>CACEM</i>	
	<b>G2.4</b>	Suivi de la contamination des sédiments et des organismes vivants par les micropolluants	A définir	<i>CACEM</i>	
	<b>G2.5</b>	Suivi du transport solide de certains cours d'eau et mobilisation au niveau de la baie	A définir	<i>CACEM, CAESM, Département</i>	
	<b>G3.2</b>	<b>NOUVELLE ACTION</b> : Etablissement des profils de vulnérabilité des eaux de baignade	A définir	<i>CACEM, DSDS, ODE, communes</i>	
<b>Tot</b>		<b>Une douzaine de nouvelles actions à engager en 2010 de façon prioritaire</b>			

Légende :  Actions définies comme prioritaires en 2009

Le financement des différentes actions est à mettre en place au cas par cas avec les maîtres d'ouvrage.

## □ Action de communication et cérémonie de signature en 2010

En collaboration avec le Service communication et avec la contribution du Président du Comité de baie, un plan de communication a été esquissé et soumis au Bureau du Comité. En voici les grandes lignes :

- Début de communication générique, avec une page d'encart dans le dossier spécial Environnement du France-Antilles du 30/10/09
- Appels à concurrence (identité visuelle, pour la conception d'un logotype et la déclinaison d'une charte graphique ; banque d'images) : réflexion sur les valeurs que le Comité souhaite faire passer à travers le futur logo du Contrat de baie<sup>4</sup>
- Démarche auprès de la communauté scolaire, pour mener une action pédagogique en cohérence avec les projets de classe ou les projets d'établissement, en collaboration notamment avec l'ODE
- Appel d'offre à lancer en janvier pour aller plus avant dans le plan de communication ;
- Communication événementielle autour de la cérémonie de signature à mettre en place au plus tôt en 2010, la date restant à définir.

D'ici là, il convient d'assurer :

- la délibération des différentes instances sur leur engagement dans le Contrat de baie
- la finalisation du document contractuel,
- la création de l'identité visuelle du Contrat de baie, en associant les membres du Comité de baie à la réflexion, pour une meilleure adhésion et appropriation par la suite.
- et la déclinaison de la charte graphique sur les différents supports de communication à mettre en place (plaquettes, etc.)
- la préparation de la cérémonie de signature, en faisant appel à un prestataire ; cette cérémonie pourrait se faire sous l'égide d'un Comité de baie.

Toute la communication à mettre en place autour du Contrat de baie aura aussi pour objectif de mettre en exergue l'intérêt de cette démarche « contrat de baie ». Cet intérêt majeur consiste à prendre en compte les problématiques majeures liées à l'eau (qualité des écosystèmes marins, qualité des eaux de baignade, qualité des cours d'eau,...), sur un territoire pertinent et cohérent (une baie et son bassin versant), avec l'implication de l'ensemble des acteurs et des usagers de ce territoire.

**C'est grâce à cette réflexion globale et à la démarche concertée et partenariale mise en place au sein du Comité de baie, que les différentes actions entreprises pour préserver l'environnement littoral et le bassin versant de la baie de Fort-de-France apporteront des résultats significatifs et durables.**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

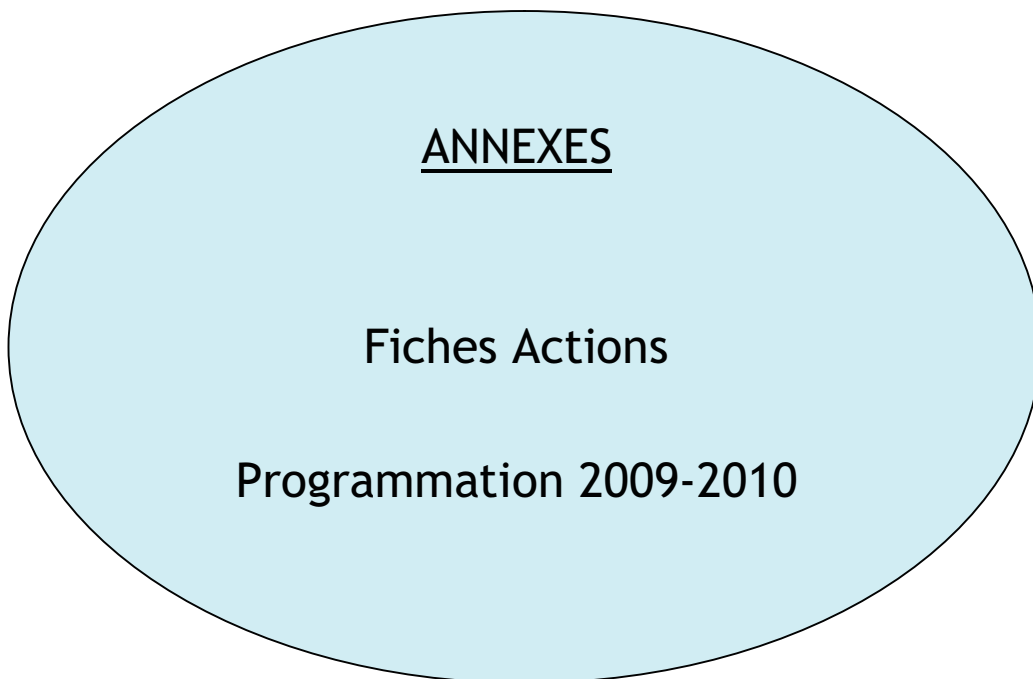
\_\_\_\_\_

<sup>4</sup> A noter que le logo présenté sur la page de garde du présent rapport est un logo provisoire.





☐ **Annexes : Fiches Actions relatives à la Programmation 2009-2010**



### B1.1. Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales (pluriannuel)

Fiche action – Contrat de la baie de Fort-de-France



Thème : B - Assainissement des eaux pluviales urbaines  
 Sous-thème : 1 - Audits / réflexions préalables  
 Principe d'action : Améliorer la gestion des eaux pluviales en zones urbaines

Fiche éditée le :
09/12/2009

<b>Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales</b>	<b>B1.1</b>
---	-------------

**Enjeux associés :** Enjeu A, Enjeu B, Enjeu C, Enjeu E

**Maître d'ouvrage :** Ducos, Fort-de-France, Le Gros-Morne, Le Lamentin, Les Anses-d'Arlet, Les Trois-Ilets, Rivière-Salée, Saint-Esprit, Saint-Joseph, Schoelcher

Partenaires techniques : CACEM, Conseil Général, DAF, Région  
 Portée géographique : Ducos, Fort-de-France, Le Gros-Morne, Le Lamentin, Les Anses-d'Arlet, Les Trois-Ilets, Rivière-Salée, Saint-Esprit, Saint-Joseph, Schoelcher

Type d'action : Etude  
 Priorité : 1  
 Etat d'avancement : En cours

	Envisagé	Effectif
<b>Début</b>	01/01/2009	
<b>Fin</b>	31/12/2010	

**Contexte et objectifs de l'action :**

L'amélioration de la gestion des eaux pluviales en zones urbaines est un objectif majeur du contrat de la baie de Fort-de-France. Les impacts des eaux pluviales sur la qualité des eaux douces et littorales et sur les milieux naturels peuvent en effet être très importants (apport de sédiments et envasement de la baie, impacts des micropolluants sur les écosystèmes aquatiques, impacts sur le fonctionnement des systèmes d'assainissement des eaux usées, contamination bactérienne, augmentation du risque d'inondation,...). Afin de limiter ces impacts, il est nécessaire de réduire et maîtriser le mieux possible le ruissellement pluvial lié à l'imperméabilisation des zones urbanisées du territoire du contrat de baie ainsi que les flux polluants des eaux pluviales. D'un point de vue réglementaire, l'article L2224-10 du Code Général des collectivités territoriales impose aux communes ou leurs établissements publics de coopération de délimiter « les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et du ruissellement.

**Description, mise en œuvre de l'action :**

Cette action consiste en la réalisation, par les cinq communes les plus urbanisées du territoire du contrat de baie, de schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales. Ces schémas intégreront :

- un zonage des eaux pluviales qui permettra à la commune de définir un cadre réglementaire à la gestion des eaux pluviales (volet préventif)
- un schéma global de fonctionnement hydraulique de la commune (définition des bassins versants, étude des réseaux existants) avec un programme pluriannuel de travaux et d'entretien permettant de réduire les nuisances induites par les eaux pluviales.

La programmation des aménagements nécessaires prendra en compte le développement urbain projeté (projet inscrit dans les documents d'urbanisme). Les aménagements proposés viseront notamment la suppression des dysfonctionnements hydrauliques identifiés, la définition de structures d'évacuation, de stockage et de rétention adaptées pour les zones d'urbanisation futures et la préconisation d'un traitement des eaux pluviales lorsque celui-ci s'impose au vu de la nature des eaux pluviales et/ou de la sensibilité du milieu.

**Indicateurs d'évaluation :**

- \* Indicateur de réalisation de l'action : Nombre de schémas et de zonages des eaux pluviales réalisés  
Montant des travaux envisagés
- \* Objectif à atteindre : 5 schémas et zonages des eaux pluviales
- \* Niveau de réalisation de l'action :

**Budget prévisionnel et financement :**

Année	Montant prévu (€ H.T.)	Montant réel (€ H.T.)
2009	300 000 €	
2010	300 000 €	
2011	300 000 €	
2012	300 000 €	
2013	300 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 500 000 €</b>	

Partenaires financiers	Hauteur
Europe	
Etat	
ONEMA	
Région	
Département	
Office de l'Eau	30% < 50 000 €
Maître d'ouvrage	

## B1.2 - Groupe de travail sur la gestion des eaux pluviales

Fiche action – Contrat de la baie de Fort-de-France



Thème : B - Assainissement des eaux pluviales urbaines  
 Sous-thème : 1 - Audits / réflexions préalables  
 Principe d'action : Améliorer la gestion des eaux pluviales en zones urbaines

Fiche éditée le :
09/12/2009

### Groupe de travail sur la gestion des eaux pluviales

B1.2

**Enjeux associés :** Enjeu A, Enjeu B, Enjeu C, Enjeu E

**Maître d'ouvrage :** **CACEM**

Partenaires techniques : CACEM, Conseil Général, DAF, Région, Communes

Portée géographique : Territoire du contrat de baie

Type d'action : Communication

Priorité : 1

Etat d'avancement : En cours

	Envisagé	Effectif
<b>Début</b>	01/01/2009	
<b>Fin</b>	31/12/2010	

### Contexte et objectifs de l'action :

L'amélioration de la gestion des eaux pluviales en zones urbaines est un objectif majeur du contrat de la baie de Fort-de-France. Les impacts des eaux pluviales sur la qualité des eaux douces et littorales et sur les milieux naturels peuvent en effet être très importants (apport de sédiments et envasement de la baie, impacts des micropolluants sur les écosystèmes aquatiques, impacts sur le fonctionnement des systèmes d'assainissement des eaux usées, augmentation du risque d'inondation,...). Afin de limiter ces impacts, il est nécessaire de réduire et maîtriser le mieux possible le ruissellement pluvial liés à l'imperméabilisation des zones urbanisées du territoire du contrat de baie. L'objectif de la cellule de travail "eaux pluviales" est de proposer aux différents acteurs du territoire intéressés par la gestion des eaux pluviales des préconisations pour le stockage et le traitement des eaux pluviales pour les projets d'aménagements urbains.

### Description, mise en œuvre de l'action :

Le groupe de travail comprendra des représentants de l'ensemble des organismes ou acteurs concernés par les eaux pluviales sur le territoire du contrat de baie. L'animation du groupe et des réunions sera inclus dans les missions du chargé de mission "contrat de baie". Les tâches du groupe de travail seront :

- la réalisation d'une bibliographie sur les techniques de gestion des eaux pluviales adaptées au contexte martiniquais (stockage, traitement)
- la tenue de réunions d'échange sur la gestion des eaux pluviales (travail de définition des personnes clés, d'invitation, d'animation et de rédaction des comptes-rendus assuré par le chargé de mission "contrat de baie")
- l'élaboration d'un document de recommandations (non opposable) destiné aux maîtres d'ouvrage, aux services instructeurs de l'administration, aux aménageurs et cabinets d'études d'incidences.

### Indicateurs d'évaluation :

- \* Indicateur de réalisation de l'action : Acteurs impliqués dans le groupe de travail (présence aux réunions)  
Réalisation d'un document de recommandations
- \* Objectif à atteindre : 1 document de recommandations
- \* Niveau de réalisation de l'action :

### Budget prévisionnel et financement :

Année	Montant prévu (€ H.T.)	Montant réel (€ H.T.)
2009	€	
2010	€	
2011	€	
2012	€	
2013	€	
<b>TOTAL</b>		

Partenaires financiers	Hauteur
Europe	
Etat	
ONEMA	
Région	
Département	
Office de l'Eau	30% < 50 000 €
CACEM	

## C1.2 - Etude diagnostique préalable aux audits environnementaux des zones d'activités industrielles, artisanales et portuaires

Fiche action – Contrat de la baie de Fort-de-France



Thème : C - Pollutions industrielles, artisanales et portuaires  
 Sous-thème : 1 - Audits / réflexions préalables  
 Principe d'action : Limiter l'impact des activités industrielles, artisanales et portuaires

Fiche éditée le :
09/12/2009

### Diagnostic préalable aux audits environnementaux des zones d'activités industrielles, artisanales et portuaires

C1.2

**Enjeux associés :** Enjeu B

**Maître d'ouvrage :** CACEM

Partenaires techniques : DDE, DRIRE, Région, ODE, CCIM

Portée géographique :

Type d'action : Etude  
 Priorité : 1  
 Etat d'avancement : Non encore réalisé

	Envisagé	Effectif
<b>Début</b>	01/01/2010	
<b>Fin</b>	31/12/2010	

#### Contexte et objectifs de l'action :

Un certain nombre d'analyses montrent que la qualité des eaux de la baie de Fort-de-France n'est pas satisfaisante au regard de certains micropolluants (métaux, PCB, hydrocarbures et pesticides). Une des causes de ces pollutions sont les activités artisanales, industrielles et portuaires présentes autour de la baie. Actuellement, des bilans individualisés de la situation de certains établissements martiniquais vis-à-vis de la réglementation environnementale (pré-diagnostic) sont déjà réalisés par la Chambre de Commerce et d'Industrie (industriels volontaires uniquement) mais les préconisations portent plus sur les déchets solides. Afin de réduire encore plus efficacement les rejets toxiques vers le milieu naturel ou les réseaux d'eaux usées, des audits environnementaux ciblés doivent être réalisés au sein des zones d'activités artisanales, industrielles ou portuaires les plus polluantes du territoire du contrat de baie. Pour cela, il est nécessaire dans un premier temps de réaliser par, un diagnostic préalable, une sélection d'entreprises et de ports devant être prioritairement audités.

#### Description, mise en œuvre de l'action :

L'étude diagnostic consistera en un recensement exhaustif des activités artisanales, industrielles et portuaires sur le territoire du contrat de la baie de Fort-de-France. Cette étude s'appuiera notamment sur l'étude de la CCIM intitulée "enjeux et cohérence sur les zones d'activités économiques en Martinique" dont la première phase d'état des lieux et de diagnostic devrait être terminée pour début 2009. Il sera également pris en compte les résultats de l'état des lieux réalisé dans le cadre du schéma directeur des zones d'activités de la Martinique piloté par la CCIM et le travail de recensement des activités mécaniques et de peinture réalisé par la CACEM sur son territoire.

Cette action aboutira à la sélection d'une cinquantaine d'entreprises devant être prioritairement auditées compte tenu des risques environnementaux inhérents à leur activité. Ces entreprises subiront ensuite un audit complet permettant la réalisation du diagnostic de l'établissement (voir fiche action C1.3).

#### Indicateurs d'évaluation :

- \* Indicateur de réalisation de l'action : Nombre d'entreprises devant faire l'objet d'un audit environnemental
- \* Objectif à atteindre : Environ 50 entreprises
- \* Niveau de réalisation de l'action :

#### Budget prévisionnel et financement :

Année	Montant prévu (€ H.T.)	Montant réel (€ H.T.)
2009	€	
2010	20 000 €	
2011	€	
2012	€	
2013	€	
<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>	

Partenaires financiers	Hauteur
Europe	
Etat	
ONEMA	
Région	
Département	
Office de l'Eau	
CACEM	30% < 50 000 €

### C1.3 - Audits environnementaux sur les sites d'activités industrielles, artisanales et commerciales



Fiche action – Contrat de la baie de Fort-de-France

Thème : C - Pollutions industrielles, artisanales et portuaires  
 Sous-thème : 1 - Audits / réflexions préalables  
 Principe d'action : Limiter l'impact des activités industrielles, artisanales et portuaires

Fiche éditée le :
09/12/2009

<b>Audits environnementaux sur les sites d'activités industrielles, artisanales et commerciales</b>	<b>C1.3</b>
---	-------------

**Enjeux associés :** Enjeu B  
**Maître d'ouvrage :** Communes, CACEM, CAESM, gestionnaires privés

Partenaires techniques : DDE, DRIRE, ODE, CCIM  
 Portée géographique : Territoire du contrat de baie

Type d'action : Etude  
 Priorité : 1  
 Etat d'avancement : Non encore réalisé

	Envisagé	Effectif
<b>Début</b>	01/01/2010	
<b>Fin</b>	31/12/2011	

**Contexte et objectifs de l'action :**

Un certain nombre d'analyses montrent que la qualité des eaux de la baie de Fort-de-France n'est pas satisfaisante au regard de certains micropolluants (métaux, PCB, hydrocarbures et pesticides). Une des causes de ces pollutions sont les activités artisanales et industrielles présentes autour de la baie. Actuellement, des bilans individualisés de la situation de certains établissements martiniquais vis-à-vis de la réglementation environnementale (pré-diagnostics) sont déjà réalisés par la Chambre de Commerce et d'Industrie (industriels volontaires uniquement) mais les préconisations portent plus sur les déchets solides. Afin de réduire encore plus efficacement les rejets toxiques vers le milieu naturel ou les réseaux d'eaux usées, des audits environnementaux ciblés doivent être réalisés au sein des zones d'activités les plus polluantes du territoire du contrat de baie. L'objectif est de dresser un état des lieux des principaux rejets industriels non pris en compte par la réglementation ICPE et de proposer des plans d'action s ciblées.

**Description, mise en œuvre de l'action :**

Les zones d'activités sélectionnées dans le cadre du diagnostic préalable (voir fiche C1.2) seront auditées en priorité. Les diagnostics environnementaux permettront de réaliser un état des lieux précis de la zone : réseaux en place (caractéristiques, entretien,...), rejets et quantification des flux polluants, activités présentes et évaluation de leur participation à la pollution des eaux. Un programme d'actions spécifique (mise en place d'un prétraitement d'eaux usées déversées dans le réseau collectif, signature de conventions de raccordement, collecte de déchets spéciaux,...) permettant de supprimer les éventuelles non-conformités sera défini à la suite de ce bilan. Ce programme de travaux portera sur les pollutions chroniques et sur les pollutions accidentelles dont les conséquences peuvent parfois être très graves voire mortelles pour les organismes aquatiques. En première approche, le coût de cette action a été estimé à 6 mois de travail pour un ingénieur d'étude à temps plein (hors analyses complémentaires).

**Indicateurs d'évaluation :**

- \* Indicateur de réalisation de l'action : Nombre d'audits environnementaux réalisés (activités industrielles et artisanales)
- \* Objectif à atteindre : Environ 10 zones d'activités
- \* Niveau de réalisation de l'action :

**Budget prévisionnel et financement :**

Année	Montant prévu (€ H.T.)	Montant réel (€ H.T.)
2009	€	
2010	35 000 €	
2011	35 000 €	
2012	€	
2013	€	
<b>TOTAL</b>	<b>70 000 €</b>	

Partenaires financiers	Hauteur
Europe	
Etat	
ONEMA	
Région	
Département	
Office de l'Eau	30% < 50 000 €
Maître d'ouvrage	

### C1.4 - Audits environnementaux des activités portuaires

Fiche action – Contrat de la baie de Fort-de-France



Thème : C - Pollutions industrielles, artisanales et portuaires  
 Sous-thème : 1 - Audits / réflexions préalables  
 Principe d'action : Limiter l'impact des activités industrielles, artisanales et portuaires

Fiche éditée le :
09/12/2009

<b>Audits environnementaux des activités portuaires</b>	<b>C1.4</b>
---	-------------

**Enjeux associés :** Enjeu B, Enjeu C

**Maître d'ouvrage :** CCIM, DDE

Partenaires techniques : Affaires Maritimes, DIREN, Région, ODE

Portée géographique :

Type d'action : Etude  
 Priorité : 1  
 Etat d'avancement : En cours

	Envisagé	Effectif
<b>Début</b>	01/01/2010	
<b>Fin</b>	31/12/2011	

**Contexte et objectifs de l'action :**

Un certain nombre d'analyses montrent que la qualité des eaux et des sédiments de la baie de Fort-de-France n'est pas satisfaisante au regard de certains micropolluants (métaux, TBT, PCB, hydrocarbures). Les activités portuaires représentent des sources importantes de pollutions chimiques (hydrocarbures, métaux lourds en provenance des aires de carénage, d'activités commerciales ou artisanales ou des bateaux en mouillage) mais aussi bactériennes (rejets directs des eaux noires et grises, ruissellement sur zones imperméabilisées) ou physiques (apport de macrodéchets divers). L'amélioration de la qualité des eaux de la baie et des ports en particulier passe donc par la mise en place d'une meilleure gestion des déchets et des effluents produits par les activités portuaires, de plaisance et de pêche à l'échelle de la baie. La première étape consiste en la réalisation d'audits environnementaux des ports de la baie pour une meilleure connaissance des flux de pollution et une définition précise des équipements à mettre en œuvre pour limiter les impacts.

**Description, mise en œuvre de l'action :**

Ces audits environnementaux porteront sur les activités portuaires sélectionnées dans le cadre de l'étude diagnostic préalable réalisée en première année de contrat de baie (voir fiche action C1.2). Les diagnostics porteront sur le bassin portuaire (assainissement des eaux usées, avitaillement, qualité des eaux,...), les quais et aires techniques (ruissellement, déchets portuaires, équipements sanitaires, aires de carénage,...), l'environnement proche (activités artisanales, commerciales, rejets eaux pluviales,...) et la sensibilité du milieu naturel (présence d'usages spécifiques par exemple). L'ensemble des solutions et équipements existants seront recensés. Un programme d'actions spécifiques (aires de carénage, déchetteries portuaires, vidange des effluents des bateaux, assainissement EU et EP,...) permettant de supprimer les éventuelles non-conformités sera défini à la suite de ce bilan. En première approche, le coût de cette action a été estimé à 6 mois de travail pour un ingénieur d'étude à temps plein (hors analyses quantitatives complémentaires).

**Indicateurs d'évaluation :**

- \* Indicateur de réalisation de l'action : Nombre d'audits environnementaux réalisés (activités portuaires)
- \* Objectif à atteindre :
- \* Niveau de réalisation de l'action :

**Budget prévisionnel et financement :**

Année	Montant prévu (€ H.T.)	Montant réel (€ H.T.)
2009	€	
2010	35 000 €	
2011	35 000 €	
2012	€	
2013	€	
<b>TOTAL</b>	<b>70 000 €</b>	

Partenaires financiers	Hauteur
Europe	
Etat	
ONEMA	
Région	
Département	
Office de l'Eau	
Maître d'ouvrage	30% < 50 000 €

### C4.1 – Etude sur la gestion des matériaux de dragage

Fiche action – Contrat de la baie de Fort-de-France



Thème : C - Pollutions industrielles, artisanales et portuaires  
 Sous-thème : 4 - Dragage  
 Principe d'action : Limiter l'impact des activités industrielles, artisanales et portuaires

Fiche éditée le :
09/12/2009

<b>Etude sur la gestion des matériaux de dragage</b>	<b>C4.1</b>
--	-------------

**Enjeux associés :** Enjeu A, Enjeu B  
**Maître d'ouvrage :** DDE, CCIM  
 Partenaires techniques : Conseil Général  
 Portée géographique : Territoire du contrat de baie

Type d'action : Etude  
 Priorité : 2  
 Etat d'avancement : Non encore réalisé

	Envisagé	Effectif
<b>Début</b>	01/01/2010	
<b>Fin</b>	31/12/2011	

**Contexte et objectifs de l'action :**

Un certain nombre d'analyses montrent que la qualité des sédiments de la baie de Fort-de-France (principales zones portuaires et embouchures de la Lézarde et de Rivière-Salée notamment) n'est pas satisfaisante au regard de certains micropolluants (métaux, TBT, PCB, hydrocarbures, pesticides). Les sédiments du port de Fort-de-France ont ainsi des concentrations en TBT supérieures au seuil N2 défini dans le Code de l'Environnement (arrêté du 23 février 2001 fixant les prescriptions applicables aux travaux de dragage des ports et de leur accès et/ou rejet afférent). Le devenir de ces sédiments, dragués dans le cadre d'opérations d'entretien des ports et des cours d'eau, constitue un enjeu majeur pour le territoire du contrat de baie et pour l'ensemble de la Martinique. Actuellement, ces sédiments sont immergés en mer soit dans la baie soit dans des zones de grand fond lorsqu'ils sont pollués. Afin d'améliorer la gestion de ces sédiments, une étude spécifique a été intégrée au contrat de baie.

**Description, mise en œuvre de l'action :**

L'étude vise à réaliser dans un premier temps un diagnostic de la contamination des sédiments des principales zones portuaires et des embouchures des principales rivières en baie de Fort-de-France (analyse de sédiments à différentes profondeurs, estimation des volumes de sédiments pollués). Dans un deuxième temps, l'étude aboutira à un document d'aide à la décision permettant d'apporter les éclairages nécessaires au choix de filières de traitement des matériaux issus des dragages relatifs à l'entretien des ports et des embouchures de rivières : rejet en mer par clapage à grande profondeur, rejet en mer en site confiné, dépôt à terre sans prétraitement, prétraitement et mise en dépôt en mer ou à terre. Cette étude devra prendre en compte les résultats de l'étude réalisée par le Conseil Général sur la faisabilité de la mise en œuvre d'une filière de traitement des sédiments dragués en Martinique. L'objectif de cette étude est principalement de clarifier la situation actuelle et d'adopter des méthodes de gestion durable des sédiments issus des dragages s'inscrivant dans une ligne de "meilleures pratiques environnementales".

**Indicateurs d'évaluation :**

- \* Indicateur de réalisation de l'action : Classification des possibilités de dragage des ports et des embouchures de rivières
- \* Objectif à atteindre :
- \* Niveau de réalisation de l'action :

**Budget prévisionnel et financement :**

Année	Montant prévu (€ H.T.)	Montant réel (€ H.T.)
2010	25 000 €	
2011	25 000 €	
2012	€	
2013	€	
<b>TOTAL</b>	<b>50 000 €</b>	

Partenaires financiers	Hauteur
Europe	
Etat	
ONEMA	
Région	
Département	
Office de l'Eau	
Maître d'ouvrage	30% < 50 000 €



## D2.1 - Réaliser des diagnostics d'exploitation pesticides

Fiche action – Contrat de la baie de Fort-de-France



Thème : D - Pollutions phytosanitaires  
 Sous-thème : 2 - Pollutions phytosanitaires agricoles  
 Principe d'action : Réduire les émissions et les transferts de pesticides

Fiche éditée le :
09/12/2009

### Diagnostics d'exploitation pesticides sur les bassins versants prioritaires

D2.1

**Enjeux associés :** Enjeu B, Enjeu E

**Maître d'ouvrage :** Groupements de producteurs, agriculteurs

Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, DAF, FREDON, GREPHY, PRAM

Portée géographique : Rivière du Longvilliers, La Lézarde, Rivière Caleçon, La Manche, Rivière Salée

Type d'action : Etude  
 Priorité : 1  
 Etat d'avancement : Non encore réalisé

	Envisagé	Effectif
<b>Début</b>	01/01/2009	
<b>Fin</b>	31/12/2010	

#### Contexte et objectifs de l'action :

Concernant le paramètre pesticide, la qualité des cours d'eau du bassin versant de la baie de Fort-de-France est globalement mauvaise. Un certain nombre de substances actives détectées dans les rivières proviennent des activités agricoles : insecticides organochlorés utilisés anciennement contre le charançon sur culture de banane, insecticide organophosphoré utilisé sur banane, fongicides utilisés sur culture de banane et en post-récolte, herbicides utilisés sur canne et banane. Ces pollutions phytosanitaires ont deux origines : ponctuelles (phase de manipulation des produits : remplissage ou rinçage du pulvérisateur) ou diffuses (interviennent après l'application des produits sur la surface à traiter, soit par ruissellement vers les eaux de surface, soit par infiltration vers les eaux souterraines). L'objectif de cette action est de réaliser un diagnostic de ces risques de pollution à l'échelle de l'exploitation agricole (siège d'exploitation et parcellaire) et de préconiser des actions concrètes permettant de réduire ces risques.

#### Description, mise en œuvre de l'action :

Pour chaque exploitation agricole qui fera l'objet d'un diagnostic, le travail consistera à identifier les sources de pollutions ponctuelles et diffuses vis-à-vis des produits phytosanitaires utilisés. Au siège d'exploitation, le diagnostic portera principalement sur les équipements et leur fiabilité du point de vue des pertes vers le milieu. Une visite de l'exploitation en compagnie de l'agriculteur et un questionnaire d'enquête concernant le stockage des produits, la préparation des bouillies, les pulvérisateurs et leurs remplissages, la gestion des EVPP, des PPNU, des fonds de cuve, des eaux de lavage, seront réalisés. Concernant les pollutions diffuses, le diagnostic porte sur les pratiques de traitement phytosanitaire et sur la vulnérabilité parcellaire. A la suite de ces diagnostics, des propositions concrètes de réduction des risques seront proposées à chacun des agriculteurs.

Une bonne connaissance des produits et des pratiques phytosanitaires des agriculteurs de la Martinique (cultures spécifiques comme la banane ou la canne), du contexte pédoclimatique particulier du territoire du contrat et des modalités de transfert des molécules vers le milieu naturel seront nécessaires au prestataire pour la bonne réalisation de l'action.

#### Indicateurs d'évaluation :

- \* Indicateur de réalisation de l'action : Nombre d'exploitations agricoles ayant fait l'objet d'un diagnostic  
 Nombre d'hectares ayant fait l'objet d'un classement parcelle à risque
- \* Objectif à atteindre : Environ 220 exploitations
- \* Niveau de réalisation de l'action :

#### Budget prévisionnel et financement :

Année	Montant prévu (€ H.T.)	Montant réel (€ H.T.)
2009	110 000 €	
2010	110 000 €	
2011	110 000 €	
2012	€	
2013	€	
<b>TOTAL</b>	<b>330 000 €</b>	

Partenaires financiers	Hauteur
Europe	
Etat	50 000 €
ONEMA	
Région	
Département	
Office de l'Eau	
Maître d'ouvrage	



### D3.1 - Plans de désherbage communaux

Fiche action – Contrat de la baie de Fort-de-France



Thème : D - Pollutions phytosanitaires  
 Sous-thème : 3 - Pollutions phytosanitaires non agricoles  
 Principe d'action : Réduire les émissions et les transferts de pesticides

Fiche éditée le :
09/12/2009

<b>Plans de désherbage communaux</b>	<b>D3.1</b>
--------------------------------------	-------------

**Enjeux associés :** Enjeu B, Enjeu E

**Maître d'ouvrage :** Communes

Partenaires techniques : DAF, FREDON  
 Portée géographique : Agglomération de Fort-de-France

Type d'action : Etude  
 Priorité : 1  
 Etat d'avancement : Non encore réalisé

	Envisagé	Effectif
<b>Début</b>	01/01/2009	
<b>Fin</b>	31/12/2011	

**Contexte et objectifs de l'action :**

En zone urbaine, les surfaces d'application sont en général inertes, imperméables et dépourvus de matières organiques et de micro-organismes jouant un rôle important dans la dégradation des molécules. Les taux de transfert de substances actives sur de telles surfaces peuvent ainsi être jusqu'à 30 à 40 fois supérieurs à ceux générés par une parcelle agricole. En 2004, une enquête, réalisée par la FREDON en Martinique, a permis de mettre en évidence que les acteurs non agricoles (collectivités, DDE, pépiniéristes) utilisaient des quantités non négligeables d'herbicides, même si le désherbage mécanique est globalement assez bien répandu, et que les pratiques phytosanitaires n'étaient pas toujours bonnes. Le désherbage des communes contribue donc à la dégradation de la qualité des eaux vis-à-vis du paramètre phytosanitaires. L'objectif de cette action est donc de faire participer les communes à la reconquête de la qualité chimique des eaux en réduisant les herbicides utilisées et en améliorant les pratiques. Pour cela, des plans de désherbage communaux sont préconisés sur le territoire du contrat de baie et en particulier sur 6 communes prioritaires.

**Description, mise en œuvre de l'action :**

Le plan de désherbage permet de hiérarchiser le territoire en fonction des risques de transfert des pollutions vers les eaux superficielles, d'adapter en conséquence le mode de désherbage (en fonction du risque de la zone) et de connaître les surfaces à désherber afin de calculer les quantités de produits nécessaires à appliquer.

Les différentes étapes à la réalisation d'un plan de désherbage sont :

- la réalisation d'un audit sur les pratiques de désherbage menée par la commune
- la définition des objectifs d'entretien (zones où le désherbage est nécessaire, zones où le désherbage n'est pas nécessaire)
- le classement des zones à désherber (cartes des risques de transfert) et le choix des méthodes d'entretien (produits phytosanitaires, techniques alternatives et notamment désherbage mécanique)
- l'enregistrement des pratiques d'entretien de l'espace communal.

**Indicateurs d'évaluation :**

- \* Indicateur de réalisation de l'action : Nombre de plans de désherbage communaux réalisés  
Evolution des volumes de produits utilisés par les services communaux
- \* Objectif à atteindre : 6 plans de désherbage
- \* Niveau de réalisation de l'action :

**Budget prévisionnel et financement :**

Année	Montant prévu (€ H.T.)	Montant réel (€ H.T.)
2009	40 000 €	
2010	40 000 €	
2011	40 000 €	
2012	€	
2013	€	
<b>TOTAL</b>	<b>120 000 €</b>	

Partenaires financiers	Hauteur
Europe	
Etat/DIREN	20 000 €
ONEMA	
Région	
Département	
Office de l'Eau	
Maître d'ouvrage	

### E3.2 – Exploration autour du génie végétal (fiche à redéfinir)

Fiche action – Contrat de la baie de Fort-de-France



Thème : E - Erosion / Aménagement de l'espace rural  
 Sous-thème : 3 - Aménagement de l'espace rural  
 Principe d'action : Limiter les phénomènes de ruissellement et d'érosion

Fiche éditée le :
04/12/2009

**Mise en place de petits barrages filtrants dans certaines ravines ou fossés** **E3.2**

**Enjeux associés :**

Enjeu A, Enjeu B, Enjeu E

**Maître d'ouvrage : Communes, CACEM, CAESM**

Partenaires techniques : CEMAGREF  
 Portée géographique : Rivière-Salée

Type d'action : Travaux  
 Priorité : 3  
 Etat d'avancement : Non réalisé

	Envisagé	Effectif
<b>Début</b>		
<b>Fin</b>		

**Contexte et objectifs de l'action :**

Lorsqu'il pleut sur une parcelle, l'eau qui ne peut s'infiltrer s'écoule en surface dans le sens de la pente. Ce ruissellement peut avoir pour conséquence une érosion des sols et un entraînement de matières en suspension, de fertilisants agricoles et de produits phytosanitaires. Les conséquences de ces phénomènes de ruissellement et d'érosion sont multiples : hypersédimentation et envasement de la baie de Fort-de-France et dégradation de l'état de santé des peuplements coralliens, augmentation de la turbidité des cours d'eau, pollution des eaux de surface par les phytosanitaires (cas de la chlordécone par exemple). L'objectif de cette action est de mettre en place des "pièges à sédiments" dans des fossés ou des portions de ravines afin de limiter les apports de matières en suspension et de contaminants dans les cours d'eau puis dans la baie de Fort-de-France.

**Description, mise en œuvre de l'action :**

Cette action consistera en la mise en place de petits barrages filtrants dans certains fossés agricoles ou certaines portions de ravines situées très en amont dans les bassins versants à proximité immédiate des sources de sédiments (lieux des phénomènes de ruissellement et d'érosion). L'implantation géographique des ces petits barrages filtrants, les matériaux à mettre en œuvre et les coûts de réalisation seront un des résultats des diagnostics du risque érosif à l'échelle du parcellaire agricole et des bassins versants (voir fiche action E3.1). Un soin particulier sera apporté au dimensionnement de ces dispositifs au stade de leur conception ainsi qu'à l'entretien à mettre en œuvre par la suite (évacuation des sédiments piégés) pour que l'action ait une réelle efficacité dans la lutte contre l'envasement de la baie. Le risque d'un mauvais dimensionnement et d'un entretien pas suffisamment régulier est la remise en suspension des matières en suspension piégées lors des crues suivantes.

**Indicateurs d'évaluation :**

- \* Indicateur de réalisation de l'action : Nombre de barrages filtrants mis en place
- \* Objectif à atteindre :
- \* Niveau de réalisation de l'action :

**Budget prévisionnel et financement :**

Année	Montant prévu (€ H.T.)	Montant réel (€ H.T.)
2009	€	
2010	€	
2011	€	
2012	€	
2013	€	
<b>TOTAL</b>	<b>€</b>	

Partenaires financiers	Hauteur
Europe	
Etat	
ONEMA	
Région	
Département	
Office de l'Eau	
Maître d'ouvrage	

## F1.1 - Définition d'une structure porteuse des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau



Fiche action – Contrat de la baie de Fort-de-France

Thème : F - Milieux aquatiques  
 Sous-thème : 1 - Cours d'eau  
 Principe d'action : Améliorer la gestion des cours d'eau

Fiche éditée le :
09/12/2009

<b>Définition d'une structure porteuse de l'entretien des cours d'eau</b>	<b>F1.1</b>
---	-------------

**Enjeux associés :** Enjeu A, Enjeu E

**Maître d'ouvrage :** DDE

Partenaires techniques : CACEM, Conseil Général, DAF, DIREN, ONEMA, ONF, Région, Communes

Portée géographique :

Type d'action : Etude  
 Priorité : 1  
 Etat d'avancement : Non encore réalisé

	Envisagé	Effectif
<b>Début</b>	01/01/2010	
<b>Fin</b>	31/12/2010	

### Contexte et objectifs de l'action :

Actuellement, les travaux d'entretien des cours d'eau et des ravines sur le territoire du contrat de baie et même de la Martinique sont réalisés par la Région et l'Etat pour les cours d'eau pérennes et par les structures intercommunales pour les ravines. Aux yeux des différents acteurs du territoire, cette situation n'apparaît pas comme la plus optimale pour assurer un bon entretien des rivières et ravines du bassin versant de la baie de Fort-de-France. Une meilleure gestion des cours d'eau est pourtant essentielle afin de réduire certaines perturbations morphologiques qui altèrent actuellement la qualité écologique des cours d'eau du bassin versant.

L'objectif de cette étude est d'aboutir à la définition d'un maître d'ouvrage pertinent à l'échelle de la Martinique pour la réalisation de ces travaux d'entretien et de restauration. Cette action participe à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau (continuité écologique) et à la limitation du transport solide et des phénomènes d'hypersédimentation en baie de Fort-de-France.

### Description, mise en œuvre de l'action :

L'action consiste en un travail de réflexion sur les aspects juridiques, institutionnels et financiers de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien et de restauration sur cours d'eau à l'échelle de la Martinique. Cette étude prendra en compte les résultats de l'audit réalisé par la DIREN pour la création d'une Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (CATER) en Martinique. L'objectif est principalement de clarifier la situation actuelle d'entretien des cours d'eau martiniquais. La future structure porteuse sera un maître d'ouvrage public. L'étude déterminera par une analyse de ces compétences et de ces statuts s'il est nécessaire de les réviser et définira les conventionnements à mettre en place entre les différentes collectivités concernées.

Cette action doit être réalisée au cours de la première année du contrat de baie afin de permettre par la suite d'engager de nouvelles actions en faveur d'un meilleur état écologique des cours d'eau.

### Indicateurs d'évaluation :

- \* Indicateur de réalisation de l'action : Réunion de présentation des résultats de l'étude  
 Organisation et compétences de la structure porteuse
- \* Objectif à atteindre : 1 réunion finale avec choix d'une structure porteuse
- \* Niveau de réalisation de l'action :

### Budget prévisionnel et financement :

Année	Montant prévu (€ H.T.)	Montant réel (€ H.T.)
2009	12 000 €	
2010	€	
2011	€	
2012	€	
2013	€	
<b>TOTAL</b>	<b>12 000 €</b>	

Partenaires financiers	Hauteur
Europe	
Etat	
ONEMA	
Région	
Département	
Office de l'Eau	
Maître d'ouvrage	

## F1.6 - Réaliser des diagnostics sur les ouvrages hydrauliques

Fiche action – Contrat de la baie de Fort-de-France



Thème : F - Milieux aquatiques  
 Sous-thème : 1 - Cours d'eau  
 Principe d'action : Assurer la continuité écologique des cours d'eau

Fiche éditée le :
09/12/2009

### Réaliser des diagnostics sur les ouvrages hydrauliques

F1.6

**Enjeux associés :** Enjeu E

**Maître d'ouvrage :** **DIREN**

Partenaires techniques : DAF, ONEMA, propriétaires d'ouvrages hydrauliques, ODE, Communes  
 Portée géographique :

Type d'action : Etude  
 Priorité : 1  
 Etat d'avancement : Non encore réalisé

	Envisagé	Effectif
<b>Début</b>	01/01/2009	
<b>Fin</b>	31/12/2010	

#### Contexte et objectifs de l'action :

Certains cours d'eau du territoire du contrat de la baie de Fort-de-France ont fait l'objet d'une forte anthropisation afin de s'adapter à l'évolution de l'occupation du sol (travaux de chenalisation et d'aménagement des berges afin de gérer les crues et éviter des inondations par débordement) et à celle des usages de l'eau (seuils pour prélèvement d'eau pour l'eau potable et/ou l'irrigation). L'essentiel des problèmes hydromorphologiques est lié à ce problème de continuité écologique : la présence d'obstacles comme les prises d'eau limite en effet la montaison et la dévalaison de la faune aquatique (essentiellement migratrice). La préservation de la continuité longitudinale des cours d'eau et des ravines est donc un enjeu majeur du contrat de baie. L'objectif de cette action est donc de recenser et diagnostiquer l'ensemble des ouvrages hydrauliques présents sur le territoire du contrat de baie, d'identifier les ouvrages les plus impactants et définir un programme de travaux sur ces ouvrages afin de rétablir la continuité écologique.

#### Description, mise en œuvre de l'action :

Cette action consistera concrètement en :

- un travail d'état des lieux et de diagnostic sur les ouvrages hydrauliques présents sur les cours d'eau du bassin versant de la baie de Fort-de-France : constitution d'une base de données, renseignement par enquête de terrain avec par ouvrage : localisation, propriétaire, nature juridique et réglementaire, fonctions, état général et stabilité, hauteur de chute, franchissabilité, priorité en termes d'aménagement, préconisations d'aménagement (passe à poissons/crustacés, effacement, dérasement), réalisation d'une cartographie sous SIG,
- des études préalables d'aménagement ou de suppression au stade faisabilité sur une dizaine d'ouvrages hydrauliques (ouvrages les plus impactants ressortant de la phase d'état des lieux/diagnostic).

Cette étude sera réalisée en prenant en compte les résultats du Schéma Départemental de Vocation Piscicole de la Martinique.

#### Indicateurs d'évaluation :

- × Indicateur de réalisation de l'action : Nombre d'ouvrages hydrauliques diagnostiqués  
 Nombre et nature des travaux envisagés
- × Objectif à atteindre :
- × Niveau de réalisation de l'action :

#### Budget prévisionnel et financement :

Année	Montant prévu (€ H.T.)	Montant réel (€ H.T.)
2009	35 000 €	
2010	35 000 €	
2011	€	
2012	€	
2013	€	
<b>TOTAL</b>	<b>70 000 €</b>	

Partenaires financiers	Hauteur
Europe	
Etat	
ONEMA	40 000 €
Région	
Département	
Office de l'Eau	30% < 50 000 €
Maître d'ouvrage	

### F3.1 - Classement de la baie de Génipa en réserve naturelle régionale

Fiche action – Contrat de la baie de Fort-de-France



Thème : F - Milieux aquatiques  
 Sous-thème : 3 - Mangroves  
 Principe d'action : Préserver les mangroves

Fiche éditée le :
07/12/2009

<b>Classement de la baie de Génipa en réserve naturelle régionale</b>	<b>F3.1</b>
---	-------------

**Enjeux associés :** Enjeu A, Enjeu B, Enjeu D

**Maître d'ouvrage :** Région

**Maître d'œuvre :** Parc Naturel Régional de la Martinique

Partenaires techniques : Conservatoire du Littoral, DDE, ONF, UAG, Communes, acteurs de terrain, associations, ...  
 Portée géographique : Mangrove de Génipa et Cohé du Lamentin

Type d'action : Réglementation  
 Priorité : 1  
 Etat d'avancement : En cours

	Envisagé	Effectif
<b>Début</b>	01/01/2009	
<b>Fin</b>	31/12/2011	

**Contexte et objectifs de l'action :**

En baie de Fort-de-France, la mangrove couvre près de 1300 ha ce qui représente près de 70% des mangroves de la Martinique. Elle occupe principalement la partie nord-est et est de la baie : Baie de Génipa et Cohé du Lamentin. Cette formation végétale caractéristique des milieux marins tropicaux est un milieu fragile qui connaît des phases d'extension et/ou de recul en fonction de contraintes naturelles (marées de tempête et houles cycloniques notamment) et de pressions humaines (urbanisation du littoral, pollutions physiques et chimiques). Elle assure des fonctions essentielles pour l'équilibre écologique de la baie : rôle de filtre permettant d'assurer l'épuration des eaux marines et fluviales, protection du littoral contre l'érosion marine, réserve naturelle pour de nombreuses espèces animales et végétales, nurserie pour les populations de poissons de la baie, ... L'objectif de cette action est de protéger la baie de Génipa en la classant en réserve naturelle régionale afin de préserver les potentialités des milieux et les différentes fonctions essentielles qu'elle joue.

**Description, mise en œuvre de l'action :**

L'action, qui est déjà actuellement portée par le PNRM, consiste à proposer la baie de Génipa au classement en réserve naturelle régionale. Le classement en réserve naturelle est un dispositif réglementaire actif de protection et de gestion pour des milieux remarquables. La décision de classement est prononcée par délibération du Conseil Régional et la gestion de la réserve est confiée par la Région par convention à une association, un établissement public ou une collectivité locale. Un périmètre de protection peut être défini autour de la réserve à l'intérieur duquel des prescriptions réglementent ou interdisent des actions susceptibles de nuire à la réserve. Dans le cas de la mangrove de Génipa, la création d'une réserve naturelle était une des conclusions de l'étude de protection et de mise en valeur de la baie de Génipa (rapport mai 2000, PNRM). La zone prévue au classement représente environ 3 500 ha, incluant la mangrove et une zone marine, auxquelles sont associées un zonage et une réglementation adaptée. La structure de gestion pourrait être le PNRM et un certain nombre de prescriptions concernant la chasse, la pêche, les accès ont été proposés. Des actions de mise en valeur de la mangrove accompagneront ce classement en réserve régionale (accueil du public, création d'une maison de la mangrove, actions de sensibilisation et de communication), ainsi qu'un plan de gestion.

**Indicateurs d'évaluation :**

- \* Indicateur de réalisation de l'action : Délibération approuvant le classement en réserve naturelle régionale de la mangrove de Génipa  
Plan de gestion
- \* Objectif à atteindre :
- \* Niveau de réalisation de l'action :

**Budget prévisionnel et financement :**

Année	Montant prévu (€ HT)	Montant réel (€ HT)
2009	€	
2010	€	
2011	€	
2012	€	
2013	€	
<b>TOTAL</b>		

Partenaires financiers	Hauteur
Europe	
Etat	
ONEMA	
Région	
Département	
Office de l'Eau	
PNRM	30% < 30 000 €

### G1.1 - Cellule d'animation et de gestion du contrat de baie

Fiche action – Contrat de la baie de Fort-de-France



Thème : G - Pilotage et suivi du contrat de baie  
 Sous-thème : 1 - Gestion du contrat de baie  
 Principe d'action :

Fiche éditée le :
04/12/2009

<b>Cellule d'animation et de gestion du contrat de baie</b>	<b>G1.1</b>
---	-------------

**Enjeux associés :** Enjeu A, Enjeu B, Enjeu C, Enjeu D, Enjeu E

**Maître d'ouvrage :** **CACEM**

Partenaires techniques : Ensemble des acteurs du territoire  
 Portée géographique :

Type d'action : Coordination  
 Priorité : 1  
 Etat d'avancement : En cours

	Envisagé	Effectif
<b>Début</b>	01/01/2009	01/09/2009
<b>Fin</b>	31/12/2013	

**Contexte et objectifs de l'action :**

Du fait de la diversité des compétences des collectivités locales, des divers partenaires publics ou privés présents sur le territoire du contrat de la baie de Fort-de-France et concernés par la gestion de l'eau, il apparaît nécessaire de mettre en place une animation technique efficace afin de garantir que les actions prévues dans le contrat et les objectifs poursuivis trouvent un écho dans les politiques des collectivités du territoire du contrat de baie. Cette cellule aura pour objectif d'aider le Comité de Baie dans sa tâche de mise en oeuvre du contrat de baie, ce dernier ne disposant en effet pas de moyens humains, financiers et matériels pour réaliser sa mission.

**Description, mise en œuvre de l'action :**

Les missions de la cellule contrat de baie et de son animateur seront au moins :

- d'assurer le lien entre les différents acteurs : Comité de Baie, maîtres d'ouvrage impliqués dans des projets, partenaires financiers,...
- de faire vivre le contrat de baie à travers différents moyens de communication (site Internet, réunions d'information, plaquettes,...)
- d'assurer le suivi de l'avancement du contrat de baie dans sa phase exécution (avancement des études, travaux) et de mobiliser les différents partenaires pour que échéances soient respectées
- de faire des bilans d'avancement réguliers aux différents acteurs et notamment au Comité de Baie

Concrètement, cette cellule sera composée d'un chargé de mission (poste à temps plein) avec l'ensemble des moyens nécessaires pour assurer sa mission (ordinateur, voiture,...). La cellule sera hébergée dans les locaux de la CACEM, qui s'est proposée pour assurer le portage du contrat de baie dans sa phase opérationnelle.

**Indicateurs d'évaluation :**

- \* Indicateur de réalisation de l'action : Nombre de réunions organisées par la cellule contrat de baie  
Réalisation de bilans annuels d'avancement au Comité de Baie
- \* Objectif à atteindre : 5 réunions par an  
1 bilan d'avancement par an
- \* Niveau de réalisation de l'action : 20%

**Budget prévisionnel et financement :**

Année	Montant prévu (€ H.T.)	Montant réel (€ H.T.)
2009	105 000 €	
2010	95 000 €	
2011	95 000 €	
2012	95 000 €	
2013	95 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>485 000 €</b>	

Partenaires financiers	Hauteur
Europe	
Etat	
ONEMA	200 000 €
Région	150 000 €
Département	
Office de l'Eau	100 000 €
CACEM	70 000 €



## G2.1. Définition du réseau de suivi à mettre en place dans le cadre du contrat de baie



Fiche action – Contrat de la baie de Fort-de-France

Thème : G - Pilotage et suivi du contrat de baie  
 Sous-thème : 2 -Suivi des effets environnementaux du contrat de baie  
 Principe d'action :

Fiche éditée le :
09/12/2009

### Définition du réseau de suivi à mettre en place dans le cadre du contrat de baie

G2.1

**Enjeux associés :** Enjeu A, Enjeu B, Enjeu C, Enjeu D, Enjeu E

**Maître d'ouvrage :** CACEM

Partenaires techniques : Conseil Général, Région, DIREN, ODE, Ifremer, OMMM, DSDS, CEMAGREF  
 Portée géographique :

Type d'action : Etude  
 Priorité : 1  
 Etat d'avancement : Non encore réalisé

	Envisagé	Effectif
<b>Début</b>	01/01/2009	09/12/2009
<b>Fin</b>	31/12/2009	09/09/2010

### Contexte et objectifs de l'action :

La réussite des démarches engagées par les différents acteurs de la baie de Fort-de-France et de son bassin versant dans le cadre du contrat de baie est largement conditionnée à la capacité des institutions à suivre de près les résultats acquis sur le terrain (politique de transparence). Cela passe bien évidemment par un suivi de l'état d'avancement et de l'échéancier des actions programmées (moyens engagés) mais aussi et surtout par le suivi des effets des actions sur l'environnement, à savoir sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Il est donc essentiel de mettre en place un réseau de suivi suffisant et adapté aux enjeux du territoire du contrat de baie afin d'une part d'améliorer la connaissance des niveaux de contamination de certains milieux en début de contrat (des manques ont été identifiés dans le diagnostic pour certains paramètres) et d'autre part d'évaluer l'évolution de l'état des eaux et des milieux à moyen comme à plus long terme et l'atteinte ou non du bon état (principe de la Directive Cadre sur l'Eau).

### Description, mise en œuvre de l'action :

Cette étude comprendra la définition complète du réseau de suivi à mettre en œuvre dans le cadre du contrat de baie, à savoir :

- nombre et localisation des sites de suivi (en compléments des réseaux existants : notamment stations RNO, IFRECOR, DIREN, Conseil Général, contrôle de surveillance DCE, DSDS,...),
- les paramètres de suivi qui dépendent des enjeux du contrat (état de santé des peuplements coralliens, MES, nitrates, phosphore, micropolluants pour les eaux marines ; MES, débit, pesticides, biologie pour les cours d'eau),
- les protocoles de prélèvement et d'analyse (fréquence, prélèvement, échantillonnage, analyse,...),
- les conventionnements à réaliser avec les producteurs actuels de données et les laboratoires (format des données, transmission,...).

Les coûts de mise en oeuvre (investissement et fonctionnement annuel) de ce programme de suivi seront évalués par le prestataire. Cette action doit être réalisée dès le démarrage effectif du contrat de baie afin de pouvoir mettre en place rapidement un suivi de l'environnement de la baie et de son bassin versant (état initial avant démarrage des actions du contrat. Cette action s'inscrit dans le cadre du contrôle opérationnel de la DCE. Les caractéristiques techniques du réseau devront être validées par la DIREN et l'ODE.

### Indicateurs d'évaluation :

- \* Indicateur de réalisation de l'action : Rapport de réalisation  
 Nombre de stations de suivi du réseau contrat de baie  
 Coût du programme de suivi des effets du contrat de baie
- \* Objectif à atteindre :
- \* Niveau de réalisation de l'action :

### Budget prévisionnel et financement :

Année	Montant prévu (€ H.T.)	Montant réel (€ H.T.)
2009	15 000 €	
2010	35 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>50 000 €</b>	

Partenaires financiers	Hauteur
Etat	20 000 €
Office de l'Eau	12 500 €
Région	7 500 e
Maître d'ouvrage	10 000 €

## G2.2 - Suivi de l'état de santé des peuplements coralliens de la baie de Fort-de-France



Fiche action – Contrat de la baie de Fort-de-France

Thème : G - Pilotage et suivi du contrat de baie  
 Sous-thème : 2 -Suivi des effets environnementaux du contrat de baie  
 Principe d'action :

Fiche éditée le :
09/12/2009

<b>Suivi de l'état de santé des peuplements coralliens de la baie de Fort-de-France</b>	<b>G2.2</b>
---	-------------

**Enjeux associés :** Enjeu A, Enjeu B, Enjeu D

**Maître d'ouvrage :** CACEM

Partenaires techniques : DIREN, OMMM  
 Portée géographique :

Type d'action : Connaissance  
 Priorité : 1  
 Etat d'avancement : Non encore réalisé

	Envisagé	Effectif
<b>Début</b>	01/01/2009	
<b>Fin</b>	31/12/2013	

**Contexte et objectifs de l'action :**

Depuis plusieurs décennies, une dégradation de l'état de santé des récifs coralliens de la baie de Fort-de-France est constatée. Les sources de pollution susceptibles d'impacter la qualité des écosystèmes coralliens sont nombreuses : phénomène d'hypersédimentation fine et engorgement de la baie, enrichissement trophique et compétition avec des macroalgues, présence de contaminants métalliques et organiques, réchauffement des eaux lié au réchauffement climatique. D'après les experts, il est actuellement difficile voire impossible de se fixer des objectifs de restauration des récifs aujourd'hui disparus et il est plus réaliste de fixer des objectifs de préservation et de non dégradation des récifs encore existants. Le programme d'actions du contrat de baie a été établi dans cet objectif. Un suivi de l'évolution de l'état de santé des coraux de la baie de Fort-de-France est donc à mettre en place afin de vérifier l'impact des actions mises en oeuvre et le respect des objectifs fixés.

**Description, mise en œuvre de l'action :**

L'action consistera en un suivi semi-quantitatif sur 2 à 3 sites en baie de Fort-de-France. La localisation et le nombre exact des stations de suivi seront définis au préalable dans l'étude de définition du réseau de suivi du contrat de baie (voir fiche action G2.1). Cette définition se basera sur les résultats de la cartographie des biocénoses réalisée par l'OMMM au 1/25000ème sur l'ensemble de la baie de Fort-de-France. A minima, ces sites pourraient être les sites RNO Gros Ilet (204) et RNO Atterissage Rouge (207) qui avaient été proposés et non retenus dans le réseau du contrôle de surveillance (en complément du site de Banc Gamelle compris dans le réseau de surveillance DCE). Le suivi sera réalisé par plongée sous-marine. La fréquence proposée est de une campagne en début de contrat et une en fin de contrat afin d'évaluer l'évolution de l'état de santé des coraux. L'évaluation de l'état de santé des communautés coralliennes sera réalisée à partir de la grille de qualité retenue dans le programme de surveillance DCE prenant en compte le caractère nécrosé ou non des coraux, la présence de macroalgues et l'engorgement. Le coût de cette action sera évalué dans l'étude de définition du réseau s=de suivi propre au Contrat de Baie. En première approche ce coût a été évalué à 16 000€.

**Indicateurs d'évaluation :**

- × Indicateur de réalisation de l'action : Evolution de l'état de santé des peuplements coralliens
- × Objectif à atteindre : Non dégradation
- × Niveau de réalisation de l'action :

**Budget prévisionnel et financement :**

Année	Montant prévu (€ H.T.)	Montant réel (€ H.T.)
2009	8 000 €	
2010	€	
2011	€	
2012	€	
2013	8 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>16 000 €</b>	

Partenaires financiers	Hauteur
Europe	
Etat	
ONEMA	
Région	
Département	
Office de l'Eau	
CACEM	25% < 200 000 €

### G2.3 - Suivi des paramètres hydrologiques des eaux marines de la baie

Fiche action – Contrat de la baie de Fort-de-France



Thème : G - Pilotage et suivi du contrat de baie  
 Sous-thème : 2 -Suivi des effets environnementaux du contrat de baie  
 Principe d'action :

Fiche éditée le :
09/12/2009

<b>Suivi des paramètres hydrologiques des eaux marines de la baie de Fort-de-France</b>	<b>G2.3</b>
---	-------------

**Enjeux associés :** Enjeu A, Enjeu D

**Maître d'ouvrage :** CACEM

Partenaires techniques : DDE, DIREN, ODE  
 Portée géographique : Baie de Fort-de-France

Type d'action : Connaissance  
 Priorité : 1  
 Etat d'avancement : Non encore réalisé

	Envisagé	Effectif
<b>Début</b>	01/01/2009	
<b>Fin</b>	31/12/2013	

**Contexte et objectifs de l'action :**

Depuis plusieurs décennies, une dégradation de la qualité des écosystèmes marins en baie de Fort-de-France et notamment de l'état de santé des récifs coralliens est constatée. Les sources de pollution impactant à l'origine de cette dégradation sont nombreuses. Des phénomènes importants d'hypersédimentation et d'envasement de la baie de Fort-de-France sont en effet mis en évidence depuis le début des années 1980. Des signes de développement d'algues en profondeur lié à des apports importants de nutriments provenant des bassins versants sont également depuis peu visibles en baie de Fort-de-France. Un programme d'actions visant à réduire les apports de matières en suspension et de nutriments vers la baie de Fort-de-France a été défini. Un suivi de l'évolution des paramètres hydrologiques des eaux de la baie (concentrations en paramètres azotés et phosphorés, matières en suspension) est donc à mettre en place afin de vérifier l'impact des actions mises en oeuvre et le respect des objectifs fixés.

**Description, mise en œuvre de l'action :**

L'action consistera en un suivi des paramètres physico-chimiques généraux (a minima MES, différentes formes de l'azote, phosphore) en baie de Fort-de-France. La localisation et le nombre exact des stations de suivi seront définis au préalable dans l'étude de définition du réseau de suivi du contrat de baie (voir fiche action G2.1). Ces sites pourraient être les 7 sites RNO-Hydro suivis actuellement par la DDE-CQEL ainsi que 5 autres stations aux débouchés des principales rivières du bassin versant (Madame, Monsieur, Jambette, Lézarde, Rivière-Salée). Le suivi comprendra le prélèvement d'eau et les analyses en laboratoire avec une fréquence mensuelle. Le coût de ce suivi sera évalué dans l'étude de définition du réseau de suivi propre au Contrat de Baie. En première approche, ce coût a été estimé à 45 000 €/an pour 12 stations de suivi, une fréquence mensuelle (prélèvements et analyses).

**Indicateurs d'évaluation :**

- × Indicateur de réalisation de l'action : Evolution de la qualité physico-chimique des eaux de la baie
- × Objectif à atteindre :
- × Niveau de réalisation de l'action :

**Budget prévisionnel et financement :**

Année	Montant prévu (€ H.T.)	Montant réel (€ H.T.)
2009	45 000 €	
2010	45 000 €	
2011	45 000 €	
2012	45 000 €	
2013	45 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>225 000 €</b>	

Partenaires financiers	Hauteur
Europe	
Etat	
ONEMA	
Région	
Département	
Office de l'Eau	
CACEM	25% < 200 000 €

## G2.4 - Suivi de la contamination des sédiments et des organismes vivants par les micropolluants



Fiche action – Contrat de la baie de Fort-de-France

Thème : G - Pilotage et suivi du contrat de baie  
 Sous-thème : 2 -Suivi des effets environnementaux du contrat de baie  
 Principe d'action :

Fiche éditée le :
09/12/2009

<b>Suivi de la contamination des sédiments et des organismes vivants par les micropolluants</b>	<b>G2.4</b>
---	-------------

**Enjeux associés :** Enjeu B

**Maître d'ouvrage :** CACEM

Partenaires techniques : DIREN, Ifremer, OMMM, ODE  
 Portée géographique : Baie de Fort-de-France

Type d'action : Connaissance  
 Priorité : 1  
 Etat d'avancement : Non encore réalisé

	Envisagé	Effectif
<b>Début</b>	01/01/2009	
<b>Fin</b>	31/12/2013	

**Contexte et objectifs de l'action :**

La contamination des eaux et des milieux aquatiques de la baie de Fort-de-France par des substances polluantes chimiques est actuellement suivie via le réseau RNO-Matière vivante suivi par l'IFREMER (2 stations en baie), le réseau REPOM suivi par la DDE-CQEL (3 stations dans le port de Fort-de-France) et de façon ponctuelle par la DSDS (analyse dans la matière vivante). Les données disponibles permettent de mettre en évidence des problèmes de contamination chronique de la chaîne trophique et des sédiments marins par certains pesticides organochlorés très rémanents comme la chlordécone, des métaux lourds, hydrocarbures et le TBT. Afin d'améliorer les connaissances sur le niveau de contamination des milieux aquatiques et suivre l'évolution de cette contamination dans le temps, un suivi de la contamination des sédiments et des organismes vivants par les micropolluants complémentaire au suivi existant sera mis en place dans le cadre du contrat de baie.

**Description, mise en œuvre de l'action :**

L'action consistera en un suivi de la contamination des sédiments marins et des organismes vivants en baie de Fort-de-France par les micropolluants. Les paramètres suivies seront les substances prioritaires et dangereuses de la DCE (annexe X de la DCE) ainsi que d'autres substances spécifiques à la baie et à la Martinique (notamment pesticides utilisés et/ou retrouvés dans les eaux et non pris en compte dans les listes DCE). La localisation et le nombre exact des stations de suivi seront définis au préalable dans l'étude de définition du réseau de suivi du contrat de baie (voir fiche action G2.1). Ces stations seront complémentaires de celles déjà existantes et pourraient être situées au niveau des sites suivants : Cohé du Lamentin, baie des Flamands, débouchés Rivière Madame et Monsieur. Le suivi comprendra les prélèvements de sédiments et d'organismes vivants et les analyses en laboratoire.

Le coût de ce suivi sera évalué dans l'étude de définition du réseau de suivi propre au Contrat de Baie. En première approche, ce coût a été estimé à 32 000€/an pour 4 stations de suivi et une fréquence trimestrielle (uniquement analyses).

**Indicateurs d'évaluation :**

- \* Indicateur de réalisation de l'action : Evolution de la contamination des milieux de la baie par des micropolluants
- \* Objectif à atteindre :
- \* Niveau de réalisation de l'action :

**Budget prévisionnel et financement :**

Année	Montant prévu (€ H.T.)	Montant réel (€ H.T.)
2009	32 000 €	
2010	32 000 €	
2011	32 000 €	
2012	32 000 €	
2013	32 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>160 000 €</b>	

Partenaires financiers	Hauteur
Europe	
Etat	
ONEMA	
Région	
Département	
Office de l'Eau	
CACEM	25% < 200 000 €

**G2.5 - Suivi hydrobiologique de quelques cours d'eau du bassin versant de la baie de Fort-de-France**



Fiche action – Contrat de la baie de Fort-de-France

Thème : G - Pilotage et suivi du contrat de baie  
 Sous-thème : 2 -Suivi des effets environnementaux du contrat de baie  
 Principe d'action :

Fiche éditée le :
09/12/2009

<b><i>Suivi du transport solide de certains cours d'eau et mobilisation au niveau de la baie</i></b>	<b>G2.5</b>
--	-------------

**Enjeux associés :** Enjeu A, Enjeu B, Enjeu E

**Maître d'ouvrage :** **CACEM**

Partenaires techniques : CEMAGREF, Conseil Général, DIREN, ODE  
 Portée géographique : Rivière Monsieur, La Lézarde, Rivière Salée

Type d'action : Connaissance  
 Priorité : 1  
 Etat d'avancement : Non encore réalisé

	Envisagé	Effectif
<b>Début</b>	01/01/2009	
<b>Fin</b>	31/12/2013	

**Contexte et objectifs de l'action :**

Des phénomènes importants d'hypersédimentation et d'envasement de la baie de Fort-de-France sont mis en évidence depuis le début des années 1980. Ces apports en matières en suspension proviennent de l'érosion naturelle des sols sur les bassins versants amont (contexte pédoclimatique de la Martinique), de la configuration de la baie (peu d'exportations vers l'extérieur) et sont aggravés par les activités humaines sur le territoire (urbanisation et augmentation des phénomènes de ruissellement, activités agricoles et pratiques culturelles, ouverture du couvert végétal). Les impacts de ces matières en suspension sur les écosystèmes marins et notamment sur les récifs coralliens sont maintenant bien connus : nécroses, disparition des bancs coralliens, remontée des espèces de fond, capacité de reproduction des coraux. L'objectif de cette action est de réaliser un suivi des apports terrigènes à l'exutoire des principaux bassins versants afin de disposer d'une quantification de ces apports et d'évaluer l'impact de la mise en œuvre des actions du contrat.

**Description, mise en œuvre de l'action :**

L'action consistera en la mise en place de turbidimètres en continu et de préleveurs automatiques à proximité des stations de jaugeage existantes à l'exutoire des bassins versants prioritaires. L'objectif de cette action est de réaliser une quantification des flux de sédiments arrivant en baie et de suivre l'évolution de ces flux dans le temps. La localisation précise des stations de suivi sera définie dans l'étude de définition du réseau de suivi du contrat de baie. Les bassins versants prioritaires sont ceux de la Lézarde (station de jaugeage DIREN au Lamentin), de Rivière-Salée (station de jaugeage DIREN aux Coulisses à Rivière-Salée) et de Rivière Monsieur (station CG972 sur Rivière Monsieur). L'expérience du CEMAGREF qui a mis en place ce type de suivi sur le site atelier de la baie du Robert sera mis à profit. Le suivi sera réalisé pendant les 5 années du contrat et les données seront exploitées et analysées par la cellule Contrat de Baie. Le coût de cette action sera évalué dans le cadre de l'étude de définition du réseau de suivi propre au contrat de baie.

**Indicateurs d'évaluation :**

- × Indicateur de réalisation de l'action : Flux de sédiments arrivant en baie de Fort-de-France  
Evolution des apports terrigènes par bassin versant
- × Objectif à atteindre :
- × Niveau de réalisation de l'action :

**Budget prévisionnel et financement :**

Année	Montant prévu (€ H.T.)	Montant réel (€ H.T.)
TOTAL		

Partenaires financiers	Hauteur

## Liste des sigles

ANC	: Assainissement non collectif
BRGM	: Bureau de recherches géologiques et minières
CACEM	: Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique (4 communes : Fort de France, Lamentin, Schoelcher, Saint Joseph)
CAESM	: Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique (12 communes : Anses d'Arlet, Diamant, Ducos, François, Marin, Rivière Pilote, Rivière Salée, Sainte-Anne, Saint Esprit, Sainte-Luce, Trois-Ilets, Vauclin)
CATER	: Cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières
CCNM	: Communauté des Communes du Nord de la Martinique (18 communes : Ajoupa Bouillon, Basse Pointe, Bellefontaine, Carbet, Case Pilote, Fond-Saint-Denis, Grand Rivière, Gros Morne, Lorrain, Macouba, Marigot, Morne Rouge, Morne Vert, Prêcheur, Robert, Sainte -Marie, Saint-Pierre, Trinité)
CCIM	: Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique
CTCS	: Centre technique de la canne et du sucre
CEMAGREF	: Institut de recherche finalisée de référence pour la gestion durable des eaux et des territoires
DCE	: Directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE du Parlement européen, transposée au droit français en 2004 ; impose des objectifs de résultat pour atteindre un bon état écologique des eaux d'ici 2015)
DDE	: Direction départementale de l'équipement
DIREN	: Direction régionale de l'environnement
DSDS	: Direction de la santé et du développement social
FEDER	: Fonds européen de développement régional
GIZC	: Gestion intégrée des zones côtières
IRD	: Institut de recherche pour le développement
ODE	: Office de l'eau Martinique (créé en 2002), établissement public local à caractère administratif rattaché au Département
ONEMA	: Office national de l'eau et des milieux aquatiques
OP	: Organisations professionnelles
PNRM	: Parc naturel régional de la Martinique
PRAM	: Pôle de recherche agro-environnementale de la Martinique
SEMAFF	: Société d'économie mixte d'aménagement de Fort-de-France
SDAGE	: Schéma départemental d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE approuvé en 2002 en Martinique ; révision débutée en 2007 dans le cadre de la DCE, finalisée en 2009)
SICSM	: Syndicat intercommunal du Sud de la Martinique (14 communes : Anses d'Arlet, Diamant, Ducos, François, Marin, Rivière Pilote, Rivière Salée, Robert, Saint-Esprit, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Trinité, Trois Ilets, Vauclin et indirectement 2 autres communes : Le Lamentin, Saint-Joseph)
SIG	: Système d'information géographique
SPANC	: Service public d'assainissement non collectif
SPV	: Service de la protection des végétaux
UAG	: Université Antilles-Guyane
ZAC	: Zone d'aménagement concertée



**Comité de baie de la baie de Fort-de-France (selon l'Arrêté préfectoral du 22 nov. 2006)**

Bureau  
(élection 2008)

**I. Représentants des Collectivités territoriales**

1	Conseil régional	X
2	Conseil général	
3	Mairie de Schœlcher	
4	Mairie de Fort-de-France	
5	Mairie du Lamentin	
6	Mairie de Saint-Joseph	
7	Mairie de Ducos	
8	Mairie de Rivière-Salée	
9	Mairie des Trois-Îlets	
10	Mairie du Gros-Morne	
11	Mairie du Saint-Esprit	
12	Mairie des Anses d'Arlets	
13	Mairie du Robert	
14	Mairie du François	
15	Mairie de Fonds Saint-Denis	
16	Mairie de Rivière-Pilote	
17	CACEM : Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique	X
18	CAESM : Communauté de l'Espace Sud de la Martinique	
19	CCNM : Communauté de Communes du Nord de la Martinique	X
20	SICSM : Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique	

**II. Représentants des Administrations**

21	Préfecture	
22	DIREN : Direction Régionale de l'Environnement	X
23	DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	
24	DDE : Direction Départementale de l'Équipement	
25	DDJS : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports	
26	DAF : Direction de l'Agriculture et de la Forêt	X
27	DSDS : Direction de la santé et du Développement social	
28	DRAM : Direction Régionale des Affaires Maritimes	

**III. Représentants des Organisations professionnelles et des usagers de la baie**

29	Chambre d'agriculture	
30	CCIM : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique	
31	Comité Régional des Pêches	X
32	FDAAPPMA : Fédération Dép. des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	
33	Fédération Départementale des Associations de Consommateurs	
34	Fédération Départementale des Associations de Protection de l'Environnement	
35	CMT : Comité Martiniquais du Tourisme	X

**IV. Personnes qualifiées**

36	OMMM : Observatoire du Milieu Marin Martiniquais	
37	PRAM : Pôle de Recherche Agro-environnementale de la Martinique	X

**V. Représentants des Etablissements publics**

38	ODE : Office Départemental de l'Eau	X
39	UAG : Université des Antilles-Guyane	
40	IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer	
41	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	
42	ONF : Office National des Forêts	
43	PNRM : Parc Naturel Régional de la Martinique	
44	BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières	